LE TEMPS DE L'EXCELLENCE : UN DÉFI QUÉBÉCOIS

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

Québec

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE
ET DE LA PÊCHE

LE TEMPS DE L'EXCELLENCE:

Un défi québécois

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE
DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE
SPORTIVE.

Photographies:
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Pierre Pouliot pp. 36, 54, 84, 100, 106,
Editeur officiel du Québec pp. 14, 26, 32, 48, 62, 108, 113

Le Soleil p. 4

LE TEMPS DE L'EXCELLENCE:

Un défi québécois

TABLE DES MATIÈRES

Page

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE: LE CHANTIER DU SPORT QUÉBÉCOIS: UN BILAN 3

1. LE SPORT DE HAUTE PERFORMANCE: TENDANCES ET FAITS PORTEURS D'AVENIR 5

    1. Des impacts politiques, économiques et sociaux du sport de haute performance 7

    2. Une croissance accélérée des performances 8

    3. Les tendances sociales d'un Québec de demain 11

2. LES RESSOURCES SPORTIVES DU QUÉBEC: UNE RICHESSE COLLECTIVE SOUS-UTILISÉE 13

    1. Une lente pénétration sociale du sport 15

    2. Un rattrapage marqué par une richesse collective supérieure aux moyennes occidentales 15

    3. L'état actuel des clubs sportifs 21

    4. Des cadres sportifs à valoriser 22

3. UN PROFIL DE L'ATHLÈTE D'EXCELLENCE QUÉBÉCOIS 25

    1. Une connaissance à acquérir 27

    2. Les motivations et les problèmes des athlètes québécois 28

    3. Un constat 29

4. LES PERFORMANCES CANADIENNES ET INTERNATIONALES: LE BILAN QUÉBÉCOIS 31

Page

DEUXIÈME PARTIE: LE TEMPS DE L'EXCELLENCE: DES CHOIX 35

1. L'ESSENTIEL D'UN DISCOURS DU SPORT 37

1. D'abord un sport en question 39

2. La destination sociale et culturelle du sport 40

3. Une concordance entre les besoins et les niveaux de réalisation 43

2. LES ORIENTATIONS ET LES ENJEUX D'UNE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE 47

1. Des orientations reliées à l'athlète 49

2. Des enjeux à la mesure des ressources sportives québécoise 49

3. LA RECONNAISSANCE PAR L'ÉTAT DE LA LÉGITIMITÉ DE LA POURSUITE DE L'EXCELLENCE SPORTIVE 53

1. La poursuite de l'excellence sportive est un acte de démocratie culturelle 55

2. L'athlète est le moteur du développement du sport et le centre des interventions 56

4. LA MISSION DE L'EXCELLENCE ET LA CONCERTATION DES PARTENAIRES 61

1. Une vision à long terme et un leadership de concertation 63

2. Une mission d'excellence et des exigences de qualité partagées par tous les partenaires 66

3. La mise à contribution de la concertation scolaire-municipale 79

5. LA MISE EN VALEUR DES ACQUIS ET L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES RESSOURCES 83

1. Des conditions de soutien et d'encadrement mieux adaptées aux besoins réels des athlètes 85

2. Une stratégie d'ensemble pour la formation et le perfectionnement des cadres sportifs québécois 90

3. Une participation accrue des femmes au développement de l'excellence sportive québécoise 93

Page

4. Une concertation des milieux scientifiques québécois au profit de l'excellence sportive 94

5. Une meilleure utilisation des ressources canadiennes 95

6. La place du Québec dans l'édifice du sport international 98

6. LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE 99

1. Un accord sur les enjeux 101

2. EXCELLENCE-QUÉBEC: un lieu permanent d'orientation et de concertation 101

3. L'objectif général de la politique québécoise du développement de l'excellence sportive 101

4. Les objectifs-cibles de l'excellence sportive québécoise 102

5. Un rangement prioritaire des disciplines 103

6. Un plan de redressement des disciplines sportives 103

7. Un plan d'implantation et de consolidation de clubs sportifs québécois 104

8. L'implantation progressive de Centres de préparation à la performance sportive (CPPS) 105

9. Une répartition de la masse financière proportionnelle aux priorités d'action 105

7. UN SOMMAIRE DES CHOIX 107

UN DÉFI QUÉBÉCOIS

Le sport, tout comme la science, l'art, la littérature, est un lieu spécifique de création: il est aussi une pédagogie et une éducation. Le sport appartient en propre à cet ensemble de genres de vie qui constituent les fondements d'une culture.

Le sport n'est pas simplement un lieu d'amusement; le pratiquant ne s'adonne pas exclusivement à la répétition des gestes, des réflexes: il s'engage dans un itinéraire croissant de dépassement. Le terrain de sport est en cela un lieu concret de recherche, de connaissance et de réalisation de soi. Celui et celle s'y adonnant avec passion, aux limites de leurs possibilités, les athlètes, sont des artisans de culture. La poursuite de l'excellence est, à cet égard, un défi.

La nécessité d'un énoncé de politique en matière de développement de l'excellence sportive n'a plus à être démontrée. Tous les documents transmis au gouvernement du Québec en rapport avec cette question font état de l'urgence d'un propos gouvernemental. Plusieurs notaient l'absence d'un discours éclairant, d'autres alléguaient une courte vue, un concept dilué de l'élite et un certain divorce entre les organismes nationaux et les structures d'accueil de base. Il a aussi été fait état de difficultés de planification, de concertation et de complémentarité entre les différents intervenants québécois en matière de développement de l'excellence sportive.

La présente politique affirme l'importance que le gouvernement du Québec reconnaît à la poursuite de l'excellence sportive. Il reconnaît notamment la spécificité et les enjeux propres à l'excellence sportive.

La politique de développement de l'excellence sportive clarifie en outre les divers aspects reliés au partage des responsabilités et à la reconnaissance des mandats de ceux, considérés à juste titre, comme les acteurs d'un tel développement.

Simplement, le discours que tient le gouvernement du Québec dans le cadre de cette politique de développement affirme que l'excellence sportive est un défi québécois, manifestement orienté vers l'affirmation d'une personnalité internationale au sein du concert sportif des nations.

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTIER DU SPORT QUÉBÉCOIS:

UN BILAN

1. LE SPORT DE HAUTE PERFORMANCE: TENDANCES ET FAITS PORTEURS D'AVENIR

1. Des impacts politiques, économiques et sociaux du sport de haute performance

La poursuite de l'excellence sportive est à proprement parler l'expression du sport de haute performance.

Cette démarche spécifique identifie une finalité indéniable: l'atteinte de résultats ultimes, sinon comparables aux meilleures performances réalisées à l'échelle mondiale.

Elle décrit l'organisation systématique des connaissances scientifiques, des aptitudes et des acquis biologiques et techniques, des phases d'entraînement et de compétition nécessaires pour atteindre des seuils spécifiques de performance et concourir au niveau international.

Le concept de haute performance est aujourd'hui universellement admis et consacré par l'usage dans la plupart des pays du monde, sous toutes les latitudes et les régimes politiques.

Le sport de haute performance sert plusieurs discours. Cela est évident, du fait même des grandes différences sociales et des alignements politiques à travers les grandes zones d'influence du monde. Des constantes se dégagent:

- Les progrès multiples des sciences médicales et biomécaniques en même temps que sa grande visibilité dans les médias, ont permis au sport de haute performance d'accroître son poids social de façon importante, en même temps que de permettre une croissance accélérée des performances.

- Le sport de haute performance engendre généralement un potentiel incitatif capable d'effets multiplicateurs de nature économique et touristique.

Il faut aussi observer d'autres tendances:

- Une émergence bureaucratique et technocratique pour prendre en charge la productivité sportive, tendance qui favorise à priori les grandes

puissances en raison même des ressources scientifiques, techniques et financières dont elles disposent.

- Une professionnalisation croissante des athlètes et des ressources d'encadrement, la poursuite de l'excellence sportive étant devenue une entreprise à plein temps.

- Une marginalisation accrue des valeurs éthiques du sport attribuable en grande partie aux rivalités internationales, à l'impact socio-politique des victoires sportives et aux idéologies divergentes qu'entretiennent les dirigeants et les scientifiques du sport quant à la légitimité des moyens.

2. Une croissance accélérée des performances

Les sciences du sport et les contributions périphériques permettent depuis quelques années de tracer avec une exactitude relative les profils de l'athlète de haute performance.

Des modèles de sélection ont été définis, permettant une détection rapide du talent athlétique tout en haussant le taux d'espérance d'une performance sportive de niveau mondial. Des indicateurs de performance établis selon un rang percentile et découlant de l'analyse des meilleures performances d'un groupe de participants à une épreuve olympique donnée permettent aujourd'hui de dériver une performance prévue. En même temps, les scientifiques du sport ont acquis une grande connaissance du champ démographique de la haute performance sportive, des facteurs d'âge, de poids et de taille selon la spécificité de chaque discipline sportive, le tout servant à tirer des indicateurs de sélection et des seuils de performance. Ainsi, il est à noter que dans les 21 disciplines d'athlétisme, les athlètes olympiques de 1976 étaient plus jeunes dans 15 des 21 disciplines, plus grands dans 14 des 21 disciplines et plus lourds dans 13 des 21 disciplines que ceux de 1960. En natation, aux Jeux Olympiques de Montréal 1976, l'âge moyen des nageuses était de 17,7 ans, celui des médaillées d'or, de 16,9 ans; l'âge moyen des nageurs était de 20 ans et les médaillés d'or étaient âgés en moyenne de 19,8 ans. En haltérophilie, seulement 2 des 300 meilleurs leveurs mondiaux étaient âgés de moins de 20 ans en 1975. En 1983, il y en avait 12 fois plus.

Il est maintenant établi que les performances sportives connaissent un taux de croissance qui varie de 5 à 15%, selon les disciplines, par cycle de 4 ans. Cette tendance s'observe encore à la hausse, même si certaines performances frôlent les limites physiologiques de l'humain.

Rappelons qu'en 1975, seulement 3 des 82 records olympiques existants remontaient à 1964, alors que 16 autres dataient de 1968. A Munich en 1972, les records olympiques ont été dépassés dans une proportion de 76%. De ce nombre, 50% l'ont été par des athlètes américains et russes. A Montréal en 1976, 50% des records d'athlétisme existants et 92% de tous les records de natation ont été améliorés. Les Russes, les Allemands de l'Est et les Américains ayant entièrement monopolisé ces secteurs de performance.

Outre cette croissance accélérée des performances, une autre tendance se vérifie.

- **La polarisation des meilleurs résultats sportifs par les pays de l'Est.**

Le déplacement progressif des meilleurs résultats sportifs vers les pays de l'Est s'observe depuis 1968. Ainsi, en 1976, sept pays parmi les dix premières nations au classement des médailles olympiques font partie du bloc socialiste. En 1980, huit nations du Pacte de Varsovie se classaient parmi les dix premières.

En 1968, le pourcentage d'accaparement des médailles par les pays socialistes classés parmi les dix premiers fut de 55,5%. En 1972, ils s'assurèrent de 61,5% des médailles et de 68% en 1976.

De tels résultats sont les conséquences de tout un système, cela est connu. Toutefois, un facteur important mérite d'être relevé, en raison même de son impact sur l'importance des résultats.

- **Le rôle déterminant des élites sportives féminines.**

L'émergence des élites féminines n'est pas nouvelle dans les pays socialistes. Ce qui est plus récent, c'est l'impact évident des performances féminines sur les résultats d'ensemble.

Ainsi, en 1976, il y avait 1 473 athlètes féminins sur le total de 7 355 athlètes présents aux Jeux Olympiques de Montréal, soit 20%. Mais pour les 14 pays qui ont mérité le plus de médailles lors de ces Jeux, 27% des récompenses sont allées aux athlètes féminins. Dans les cas de l'U.R.S.S., de la R.D.A., de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Hongrie, le pourcentage des médaillées s'est élevé à 35%.

Au demeurant, il faut noter que cette croissance accélérée des performances sportives n'a pas eu comme seules raisons des athlètes mieux préparés et un environnement immédiat plus propice. Un autre facteur doit être mis en évidence.

- **L'infiltration grandissante des agents dopants dans les milieux du sport de haute performance.**

Dès 1966, un sondage réalisé lors des Jeux Olympiques de Tokyo en 1964, révélait que 10% des athlètes sélectionnés pour les Jeux avaient admis s'être dopés sous une forme ou une autre. De fait, l'utilisation de substances et de moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement s'est généralisée depuis. D'importants dossiers médicaux ont traité de ce fléau. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'usage d'agents dopants ou le recours à divers moyens de stimulation portent préjudice à l'éthique sportive et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète. De cela, tous les dirigeants sportifs conviennent. Mais le principe est battu en brèche d'un événement international à l'autre, ce qui implique par ailleurs que le sport est à cet égard un reflet fidèle des tendances de nos sociétés.

Il est important de situer ces faits dans une juste perspective. Nul ne saurait, en effet, nier les contributions scientifiques et techniques des milieux sportifs soviétiques, est-allemands et américains. Toutefois, il

faut comprendre que ces mêmes milieux sont aussi responsables d'une course aux records dont les enjeux dépassent les seuls idéaux sportifs.

De là faut-il identifier doublement, l'enjeu premier et le choix des moyens, dès lors que nous acceptons de confronter les défis de la haute performance.

3. Les tendances sociales d'un Québec de demain

Discuter efficacement du sport, particulièrement des exigences de développement d'un sport d'excellence, donc, de son avenir, nous confronte avec une vision de lendemain. Clairement, les pistes d'action qui engageront l'avenir doivent tenir compte de certaines tendances lourdes que le Québec partagera, s'il ne les partage pas déjà avec d'autres pays industrialisés. Ces tendances indiquant assez bien, tant les contraintes que les catalyseurs qui agiront sur toute politique de développement, celle de l'excellence sportive n'étant pas exclue d'une telle perspective. Parmi ces tendances celles qui concernent le sport sont:

- le ralentissement de la croissance démographique occasionné par la baisse de natalité, ce qui aura un impact direct sur les clientèles-cibles du sport (entre 1980 et 1984, diminution de près de 100 000 étudiants aux niveaux primaire et secondaire);

- la diversification des industries culturelles, le sport professionnel continuant par ailleurs son effet d'accaparement et de visibilité, doublé d'une fixation des valeurs sur une majorité de citoyens;

- le positionnement du Québec dans le virage technologique;

- les choix culturels du Québec quant à son destin et ses projets internationaux;

- la récupération possible des innovations médico-scientifiques par les milieux du sport d'excellence;

- les charges financières et sociales qu'impose l'urbanisation, accentuées par les revendications régionales;

- la mobilité accrue des minorités éthniques à l'intérieur du territoire québécois.

2. LES RESSOURCES SPORTIVES DU QUÉBEC: UNE RICHESSE COLLECTIVE SOUS-UTILISÉE

1. Une lente pénétration sociale du sport

Au Québec comme ailleurs, le sport ne divorce pas fondamentalement la réalité de l'ensemble de sa société. En raison même de son mode de vie et de ses préceptes sociaux et culturels, le Québec est demeuré en mal de perspective par rapport au sport. Cette courte vue explique en partie la lente pénétration sociale du sport et, en même temps, la difficulté d'acquisition d'une spécificité.

Deux dates font certainement époque dans le sport au Québec: celles du 29 octobre 1942 et du 17 juillet 1976. La première évoque l'entrée de Maurice Richard dans la Ligue Nationale de Hockey. La seconde rappelle la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Montréal, en 1976. Pendant 18 ans, au Québec, la grandeur et les misères du sport québécois se mesuraient par les exploits et les déboires d'un homme devenu le symbole d'une race. Il n'est donc pas faux d'affirmer que jusqu'en 1960 au moins, le sport au Québec était surtout l'affaire du hockey sur glace.

L'éducation physique et le sport dit amateur étaient alors cantonnés dans la grande noirceur. Il n'y avait, ni doctrine, ni culture autre que celle qui situait le hockey sur glace à mi-chemin entre le coeur et la raison. Autrement, ni moyens, ni volonté gouvernementale, ni motifs politiques pour justifier que l'on s'occupât de ces enfants pauvres. A peine quelques initiatives anglo-saxonnes pour rappeler que la tradition sportive procédait, en fin de compte, d'une lointaine filiation avec la civilisation-mère, auxquelles s'ajoutent les quelques expériences sportives vécues dans certains collèges francophones. Tout cela a contribué à faire du sport québécois un phénomène de surface.

2. Un rattrapage marqué par une richesse collective supérieure aux moyennes occidentales

L'identité du sport dans la société québécoise porte peut-être encore à équivoque. Les interventions ont été, au cours des quinze dernières années, multiples, ponctuelles, parfois disparates. Les organismes eux-mêmes

se voient enserrés dans des contrôles gênants, résultat évident d'une crise de croissance. Le fourmillement est tel que la concertation est devenue problématique et si l'organisation traditionnelle ne suffit plus à la tâche, la bureaucratisation prend souvent le pas sur la primauté des actes sportifs.

Malgré cela, le bilan des moyens mis en chantier au profit du sport québécois est considérable. Au cours des dix dernières années, les investissements publics au profit du sport québécois ont permis à celui-ci de se constituer une richesse collective supérieure aux moyennes occidentales observées. Il est également remarqué, la conjoncture des Jeux Olympiques de 1976 aidant, que les deniers publics ont favorisé l'élite québécoise dans une proportion inégalée en comparaison avec les provinces canadiennes, la France, l'Angleterre, l'Allemagne de l'Ouest, la Suède, l'Italie, l'Espagne, pour ne nommer que ces pays. Ainsi:

- De 1972-1973 à 1982-1983, 86 millions $ ont été versés aux organismes de sport, soit 7 810 000 $ en moyenne par année. De ce montant, 25 millions $ sont allés à des organismes de regroupement et de services, soit 30% au total.

- De 1974-1975 à 1982-1983, 19 millions $ ont été attribués aux clubs sportifs, soit 2 400 000 $ par année en moyenne. 30% de ce montant ont été consacrés à des clubs d'élite régionaux et à des clubs regroupant des athlètes de calibre québécois.

- En 10 ans, la masse monétaire consacrée par l'État québécois aux immobilisations sportives a atteint près de 800 millions $, incluant les constructions municipales, les équipements sportifs du plan quinquennal de construction des écoles polyvalentes du Québec, en y ajoutant les coûts normalisés des installations olympiques de Montréal. Ce montant n'inclut pas les sommes que les municipalités ont investies au même titre, pas plus que les fonds en provenance de sources privées.

Au cours d'une décennie, la totalité de fonds gouvernementaux investis par le Québec dans le développement sportif québécois, représente près de 900 millions $, soit l'équivalent de 165 $ par pratiquant sportif du Québec, par année. D'un tel montant, on évalue couramment à 30% la part consacrée aux préoccupations immédiates d'une élite sportive. Notons par ailleurs que les coûts liés en 1976 au processus de sélection finale de 98 athlètes québécois (Mission Québec 76) pour l'équipe olympique canadienne, représentaient alors 8222 $ par athlète sélectionné.

Bien entendu, ce sommaire des moyens visant le rattrapage québécois n'indique pas l'ampleur et la nature des déficiences relevées et constatées. De nombreux rapports, la plupart commandés par l'État, ont insisté sur l'incertitude des choix, les faibles rendements du financement, le manque de vision et l'écart des intentions qui allaient de l'indigence à la démesure. D'autres aspects, plus caractérisés, étaient mis en relief dans ces mêmes documents:

- En 1971: la participation sportive des étudiants québécois se situait entre 0 et 19%. (Ministère de l'Éducation - Opération C.O.R.P.S. - Analyse et recommandations, janvier 1971)

- En 1971: l'implantation réelle de l'éducation physique dans le système scolaire québécois ne se réalisait que dans une proportion de 22%. (Ministère de l'Éducation - Opération C.O.R.P.S. - Analyse et recommandations, janvier 1971)

- En 1971: les retards du Québec dans le domaine de la haute performance étaient plus marqués que dans les autres provinces, compte tenu du rapport démographique avec l'ensemble canadien. (Conseil exécutif - La situation de l'éducation physique, des sports, du plein air et des loisirs - 1960 - 1970, mai 1971)

- En 1971: les relations entre les dirigeants du sport dit "civil" et du sport dit "scolaire" étaient ambiguës. (Conseil exécutif - La situa-

tion de l'éducation physique, des sports, du plein air et des loisirs - 1960 - 1970, mai 1971)

- En 1973: le retard du Québec est jugé énorme et seule une opération d'urgence axée sur l'élite pouvant améliorer une participation jusque-là très faible, en particulier chez les francophones. (Rapport final Mission Québec 76 - mars 1972)

- En 1975: les dimensions de l'activité physique sont toujours négligées dans l'enseignement public au Québec, de telle sorte que leur développement accuse un retard significatif par rapport à la plupart des autres disciplines et types d'activités de formation. (Ministère de l'éducation - Rapport du groupe de travail sur l'éducation et le sport à l'école - avril 1975)

- En 1975: une masse monétaire de 20 millions $ était jugée nécessaire pour redresser la situation des équipements sportifs à l'élémentaire. (Ministère de l'éducation - Rapport du groupe de travail sur l'éducation et le sport à l'école - avril 1975)

- En 1977: la violence était considérée comme institutionnalisée dans le hockey qui avait, de plus, parmi les sports, la suprématie des blessures corporelles. (Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports - Rapport final du Comité d'étude sur la violence au hockey amateur au Québec - novembre 1977)

- En 1978: un grand nombre de fédérations sportives ne connaissaient pas ou connaissaient mal la problématique de leur sport au Québec et en conséquence, pouvaient difficilement intégrer dans leur programme d'action des éléments de solution qui tenaient compte des disparités régionales et des besoins du pratiquant. (Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Rapport du Comité d'étude sur la formation des cadres sportifs québécois - octobre 1979)

- En 1978: plusieurs fédérations prétendaient depuis plusieurs années que des programmes de formation seraient incessamment mis sur pied. Cependant, on arrivait difficilement à identifier les éléments essentiels à ces programmes de formation. (Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, Rapport du Comité d'étude sur la formation des cadres sportifs québécois - octobre 1979)

- En 1978: beaucoup d'organismes revendiquaient le droit de s'intéresser à l'élite, mais il était évident que peu réussissaient à assumer leurs responsabilités dans ce secteur, car l'autonomie qui était accordée à chacun d'eux rendait la complémentarité et la continuité des actions, pourtant essentielles dans ce domaine, irréalisables. (Institut des sports du Québec - Plan de développement de l'Élite sportive québécoise et rôle de l'ISQ - novembre 1977)

- En 1978: la pauvreté de leur structure d'organisation, les carences importantes de leurs ressources humaines, tant sous l'aspect quantitatif que qualitatif, soulevaient de sérieuses interrogations sur la capacité des fédérations sportives à encadrer l'élite sportive québécoise, compétence qui leur était par ailleurs reconnue. (Institut des sports du Québec - Plan de développement de l'Élite sportive québécoise et rôle de l'ISQ - novembre 1977)

- En 1983: les fédérations sportives présentent des faiblesses inhérentes à leur vocation unisportive. Malgré leurs ressources humaines et financières limitées, elles doivent déjà répondre aux besoins de multiples intervenants des milieux municipaux, étudiants, multisports et autres, en plus de leur propre membership. (Société des sports du Québec - Vers l'excellence - Plan de développement de l'Élite sportive québécoise - août 1983)

- En 1983: l'examen de la situation générale de l'élite sportive québécoise des dernières années montre une certaine stagnation tant du point de vue des résultats que de celui des interventions auprès de l'élite.

(Société des sports du Québec - Vers l'excellence - Plan de développement de l'Élite sportive québécoise - août 1983)

Certains constats, notamment ceux qui soulignent la pauvreté des moyens et la pénurie des ressources des organismes nationaux de sport demandent, pour le moins, un examen plus serré. Il en ressort que:

- En 1972-1973, 17 sur 21 fédérations retenues pour analyse, recevaient moins de 50 000 $ en soutien financier. En 1982-1983, 19 des mêmes 21 fédérations sportives recevaient plus de 100 000 $, 7 recevaient plus de 150 000 $ et 4 plus de 200 000 $.

- Entre 1972-1973 et 1978-1979, la croissance budgétaire des organismes de regroupement et de services fut de 215%, soit 86% en dollars constants.

- Entre 1972-1973 et 1978-1979, le nombre de pratiquants affiliés des fédérations sportives avait augmenté de 295%, mais l'aide gouvernementale augmentait de 848% durant cette même période. Entre 1978-79 et 1982-83, les partiquants affiliés n'augmentaient que de 16% alors que le soutien gouvernemental augmentait d'un autre 51%.

- En 1983, l'examen du pourcentage de l'assistance financière gouvernementale allouée au soutien à l'élite par rapport à la subvention gouvernementale totale pour les organismes dont les subventions s'échelonnaient entre 125 000 $ et 474 000 $, révèle une affectation moyenne de 42,4%, soit un per capita moyen de 4 125 $ par athlète, élite ou relève.

Il est indéniable que la situation décrite constitue à la fois un état de richesse collective exceptionnelle pour le sport québécois et l'aveu d'une croissance sauvage. De façon générale:

- **la situation de richesse collective, largement faite de fonds publics, ne retrouve pas son équivalent au plan du rendement;**

- **une part importante de cette masse monétaire a été écoulée dans les structures administratives;**

- **les organismes de sport n'ont pas priorisé la valeur au rendement du dollar, l'État, de son côté, ne les y ayant par particulièrement incités.**

3. **L'état actuel des clubs sportifs**

Les clubs sportifs québécois constituent l'assise du développement de l'athlète. Ces clubs, dont on évalue le nombre à plus de 3 000 sur le territoire québécois, encadrent à divers degrés des athlètes, tantôt de niveau international, tantôt de niveau québécois et, en plus grand nombre, des espoirs régionaux.

- En 1982-1983, le gouvernement du Québec subventionnait 587 clubs, dont 354 en sports individuels et 233 en sports collectifs.

- Les clubs spéciaux d'élite, soit 15% du total des clubs subventionnés, recevaient 36% du total des subventions versées.

- La subvention moyenne versée à un club spécial d'élite était de 3 728 $ et de 1 177 $ pour un club de 2e niveau.

- En sports individuels, le milieu étudiant ne soutenait qu'un seul des 40 clubs d'élite reconnus (2,5%) et 54 des 314 clubs de 2e niveau, soit 17,1%.

- En sports collectifs, le milieu étudiant regroupait 22 des 48 clubs d'élite (45,8%) et 93 des 185 clubs (50,2%) de 2e niveau.

- Les 572 athlètes identifiés d'élite ou de relève au Québec sont regroupés dans 130 clubs, ce qui veut dire que 63% des clubs subventionnés ne regroupent aucun athlète d'élite ou de relève.

- Des 130 clubs qui regroupent des athlètes d'élite et de relève, 90 clubs (69% du total) regroupent moins de trois (3) athlètes d'élite et de relève.

Il est généralement observé:

- **une certaine dilution dans l'application des critères d'attribution rendant ainsi difficile l'incitation au regroupement, dans chacune des régions, des meilleurs athlètes au sein de clubs d'élite;**

- **une méconnaissance des modes de fonctionnement et de l'efficacité des clubs sportifs par les organismes nationaux de sport;**

- **une absence de continuité d'objectifs et de qualité d'encadrement entre les niveaux de clubs sportifs;**

- **une tendance à des structures de cloisonnement, soit civiles, soit scolaires, qui favorisent des regroupements par familles de clientèles plutôt que par talents athlétiques.**

4. **Des cadres sportifs à valoriser**

Depuis 1971 la question des cadres sportifs québécois à former et à perfectionner est à l'ordre du jour. Les recruter d'une part, élever leur niveau de connaissance de l'autre; enfin, reconnaître la compétence par un agrément de statut.

En 1973, il était démontré que le Québec faisait face à une pénurie de personnel spécialisé en matière d'encadrement sportif. En 1978, une étude commandée par le gouvernement du Québec concluait à l'urgence d'une intervention structurée au profit des cadres sportifs québécois.

En même temps, Sport-Canada soutenait l'initiative de l'Association canadienne des Entraîneurs, organisme canadien mandaté pour coordonner un programme de certification pour les entraîneurs de divers niveaux.

- En l'absence d'une politique de développement de cadres sportifs (administrateurs, officiels et entraîneurs), le gouvernement du Québec a régulièrement subventionné les organismes nationaux de sport à même des projets ponctuels de stages de formation. Ainsi, le gouvernement du Québec attribuait 489 000 $ en 1981-1982 et 496 133 $ en 1982-1983.

- L'examen de la situation des entraîneurs sportifs québécois démontre par ailleurs une grande disparité de niveau, de disponibilité et de conditions de travail. Ainsi, parmi les 23 disciplines sportives les plus importantes au plan budgétaire, 17 des 23 disciplines ont moins de 5 entraîneurs de niveau international et 8 disciplines en ont aucun.

  . Du même nombre, 12 disciplines ont moins de 10 entraîneurs de niveau canadien.

  . Des 23 disciplines sportives, le hockey et le soccer comptent pour 71% du total des entraîneurs de niveau canadien.

  . De tous les entraîneur de niveau international et canadien, moins de la moitié sont considérés comme cadres actifs.

- Au plan féminin, il n'y a que 14% de femmes au sein des comités de direction des organismes nationaux de sport. 40% des organismes québécois n'ont aucune représentation féminine. Sur 38 organismes de sport, 12 d'entre eux ont moins de 15% d'entraîneurs féminins, encore sont-elles de niveau intermédiaire, 9 d'entre eux ont un effectif d'entraîneurs féminins allant de 15 à 30% de l'effectif total et 7 organismes ont une proportion féminine se situant entre 30 et 40% du total des entraîneurs. Or, 38% des athlètes d'élite du Québec sont des femmes.

La situation générale des cadres sportifs québécois dénote:

- des écarts évidents, quantitatifs et qualitatifs, d'une discipline sportive à l'autre;

- une sous-représentation chronique des cadres sportifs féminins;

- l'absence d'un statut pour les cadres sportifs québécois;

- une demande d'évaluation des contenus actuels, des aptitudes et des ressources investies.

3. UN PROFIL DE L'ATHLÈTE D'EXCELLENCE QUÉBÉCOIS

33

1. Une connaissance à acquérir

Le coût social du développement de l'excellence sportive est élevé. Cette démonstration est faite grâce à des analyses budgétaires, des examens de bilans et d'établissement de moyennes de rendement. La connaissance des structures et du fonctionnement des organismes nationaux est acquise. Mais que sait-on des athlètes d'excellence québécois?

Une première étude de situation a été déposée en 1981(1) et permet de dégager les grandes caractéristiques de ceux et celles qui relèvent quotidiennement le défi de l'excellence sportive.

- Les athlètes d'excellence québécois sont âgés en moyenne de 22,1 ans et ils ont débuté dans la discipline où ils sont reconnus élite vers l'âge de 13 ans.

- 79% des athlètes d'élite sont âgés de 15 à 24 ans.

- Les athlètes québécois ont consacré, en moyenne, de 8 à 9 ans pour atteindre leur niveau d'excellence actuel.

- 68% des athlètes d'élite (en 1979-1980) sont francophones et 32% sont anglophones et/ou allophones.

- 50% des athlètes d'élite québécois ont atteint le niveau universitaire et 32,7% le niveau collégial.

- 62,3% des athlètes d'élite sont masculins et 37,7% des athlètes sont féminins.

(1) Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, L'Athlète d'élite québécois à la fin des années 1970, Samson, Jacques, Yerlès, Magdeleine et Ouellet, Jean-Guy - Rapport de recherche, octobre 1981.

- Près de 2/3 des athlètes d'élite ont été initiés(es) à la compétition dans la discipline dans laquelle ils ou elles excellent aujourd'hui, par des organismes autres que scolaires. Le milieu scolaire offre des premières expériences compétitives à 75,8% des athlètes en sports collectifs, comparativement à 15,8% des athlètes pratiquant un sport individuel.

- Les athlètes québécois consacrent en moyenne 14,9 heures à l'entraînement par semaine.

2. Les motivations et les problèmes des athlètes québécois

Les athlètes québécois ont également exprimé une gamme de motivations et énoncé un ensemble de problèmes reliés à leur décision de s'engager dans la poursuite de l'excellence.

- Les athlètes d'élite québécois ont décidé de s'engager dans la poursuite de l'excellence à l'âge de 18,2 ans, en moyenne.

- L'ambition personnelle d'exceller (70,4%), la sélection sur l'équipe canadienne (60,8%), les performances réalisées (56%), l'encouragement d'un entraîneur (40,8%) et la sélection sur une équipe du Québec (33,6%) sont les principales motivations et raisons invoquées pour s'engager dans la poursuite de l'excellence.

- 10,3% des athlètes québécois ont dû modifier leur régime d'études et 3,9% des athlètes ont dû modifier leurs projets de carrière professionnelle.

- 41,9% des athlètes demeurent à moins de 5 km de leur lieu d'entraînement; 29,4% doivent parcourir de 7 à 15 km; 10% de 15 à 20 km et 18,8% plus de 25 km.

- 41% des athlètes d'élite québécois trouvent insuffisant le nombre d'heures d'entraînement dont ils ou elles disposent, estimant qu'il faudrait avoir, en moyenne, 9 heures additionnelles d'entraînement par semaine.

- Un athlète sur cinq (18%) a fait partie de plus de trois clubs sportifs. Cette proportion atteint 35% dans les sports collectifs, étant de 13% pour les sports individuels.

- 23% des athlètes ont dû changer de club pour des raisons d'éloignement; 27% pour des raisons de déménagement; 21% pour des installations et des équipements inadéquats et 14% pour des raisons liées à la compétence de l'entraîneur.

- 50% des athlètes d'élite estiment que la pratique sportive de haut niveau comporte des désavantages au plan scolaire.

- 50% des athlètes-travailleurs affirment que leur emploi est un handicap pour leur carrière sportive.

3. **Un constat**

De façon générale, il faut remarquer:

- **la brièveté de la carrière sportive de haut niveau pour la grande majorité des athlètes;**

- **une longévité différentielle des carrières sportives selon le type de sport;**

- **des problèmes reliés à la réinsertion sociale et professionnelle;**

- **une sous-culture sportive d'élite à tendance nettement masculine;**

- une sous-représentation des athlètes d'élite québécois francophones; disproportion notée compte tenu du poids démographique respectif des deux groupes ethniques au Québec;

- des difficultés importantes pour des femmes en provenance des milieux défavorisés de participer à des activités sportives et d'accéder à un haut niveau de performance;

- une valorisation plus forte, par la communauté anglophone, de la pratique compétitive, à un haut niveau de performance;

- une organisation du sport scolaire plus orientée vers la compétition en milieu anglophone;

- des problèmes reliés à des conditions d'entraînement, de régime et de niveau de compétitions, de qualité inégale de structures d'accueil et de qualité d'encadrement, de conciliation du sport et des études ou du travail;

- certains problèmes spécifiques d'intégration culturelle et de services d'encadrement linguistique au moment d'intégrer les équipes canadiennes.

L'excellence sportive a son prix, faut-il noter. Il semble évident que le propos même de l'athlète d'élite québécois en fait la démonstration. Il s'impose de prendre en compte les exigences particulières des différents sports, d'en minimiser les contraintes et les difficultés en même temps que de mobiliser l'intérêt social pour la personne et la personnalité de l'athlète québécois.

4. LES PERFORMANCES CANADIENNES ET INTERNATIONALES; LE BILAN QUÉBÉCOIS

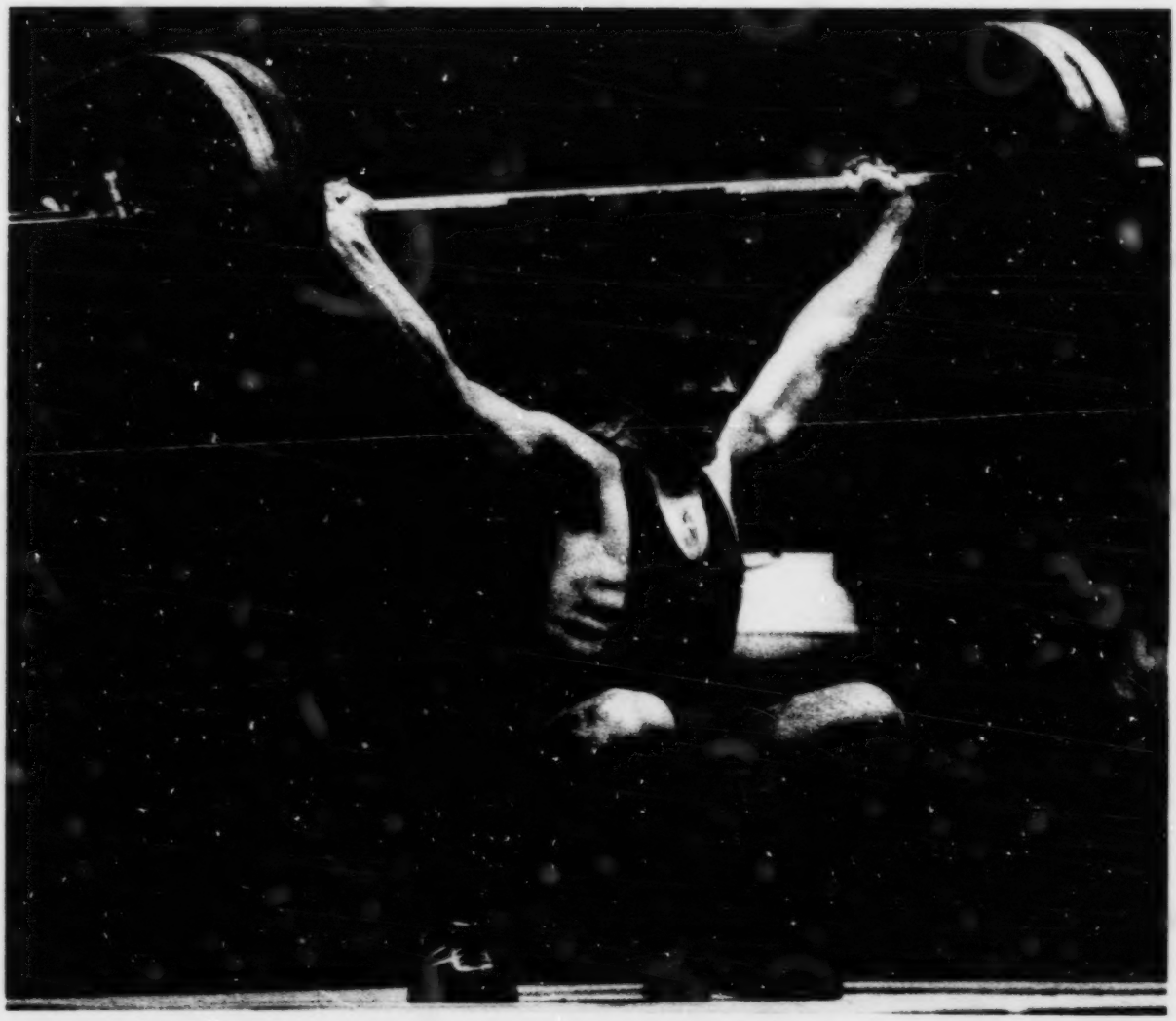

L'examen de la performance sportive québécoise porte sur une période de 30 ans. Il a touché autant aux Jeux Olympiques d'été et d'hiver, aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux Panaméricains qu'aux Universiades, aux Championnats du Monde, aux Championnats Canadiens et aux Jeux du Canada. Les forces et les faiblesses du Québec sont évidentes et relativement connues. L'analyse technique dépasserait l'actuel propos, c'est pourquoi il ne sera fait mention que des grandes lignes, en indiquant que la norme observée est celle de la proportionnalité entre la représentation québécoise au sein des équipes canadiennes aux Grands Jeux et le pourcentage démographique du Québec dans l'ensemble canadien.

- Le Québec représente 26,6% de la population du Canada; l'Ontario représente 35,6%, la Colombie-Britannique 11,4% et l'Alberta 9%.

- Entre 1952 et 1980, la présence québécoise aux Jeux Olympiques d'été a été de 23,3%, comparativement à 42,7% pour l'Ontario. Le Québec a connu sa meilleure représentation en 1960 avec 35,4% de l'équipe olympique canadienne.

  Pour les Jeux Olympiques d'hiver, la moyenne est de 20,8% contre 36,1% pour l'Ontario.

- Entre 1954 et 1982, la présence du Québec aux Jeux du Commonwealth a été de 22% contre 35% pour l'Ontario. La meilleure représentation québécoise était en 1954 avec 33,3% de l'équipe canadienne. La participation québécoise aux Jeux du Commonwealth décroît progressivement depuis 1974.

- La répartition des brevets d'excellence (cartes A, B et C établies selon le rang international) attribués aux athlètes du Québec indique une croissance régulière entre 1974 et 1983, soit de 14% à 17,7%. En même temps, l'Ontario passait de 38% à 43,5% et les autres provinces de 15% à 23%. Pour sa part, la Colombie-Britannique passait de 32% à 16,8% au cours de la même période.

- Au niveau canadien, le Québec domine dans six (6) disciplines retenues par Sport-Canada, soit: l'haltérophilie, l'escrime, le plongeon, le tir à l'arc, le patinage de vitesse et le ski acrobatique. Dans les disciplines à statut différent, le Québec domine en handball olympique et en water polo féminin.

  L'Ontario est première dans vingt-et-une (21) disciplines, alors que l'Alberta et la Colombie-Britannique dominent chacune dans six (6) sports.

- Sur une période de 30 ans, huit (8) disciplines sportives ont été dominantes au Québec. Dans l'ordre: l'haltérophilie, l'escrime, la boxe olympique, le cyclisme, la natation, la lutte, le patinage de vitesse et l'athlétisme.

Il découle globalement que:

- **Entre 1956 et 1980, le Québec a perdu 2,5% de représentation aux Jeux Olympiques, alors que l'Ontario a amélioré sa situation de 8,6%.**

- **Entre 1954 et 1982, le Québec a vu sa représentation aux Jeux du Commonwealth passer de 33,3% à moins de 20%, alors que l'Ontario passait de 24,6% à 43%.**

- **L'haltérophilie est la seule discipline sportive où le Québec constitue, sur une moyenne de 30 ans, plus de 50% des contingents canadiens aux Jeux Olympiques et du Commonwealth.**

- **L'escrime (45,5%), la boxe olympique (29,6%) et le cyclisme (27%), sont les autres disciplines qui ont une représentation canadienne égale ou supérieure à la proportion démographique québécoise dans l'ensemble canadien.**

DEUXIÈME PARTIE

LE TEMPS DE L'EXCELLENCE:

DES CHOIX

1. L'ESSENTIEL D'UN DISCOURS

DU SPORT

Dans l'état actuel des choses, le sport ramené à une échelle proprement humaine doit donner aux hommes et aux femmes le goût de construire un nouveau modèle de civilisation par la création de grands espaces de liberté et de gratuité, formulant en même temps le voeu audacieux de progresser jusqu'aux limites de l'humain.

1. D'abord un sport en question

De quel sport faut-il parler? Ce serait admettre l'illusion que de ne pas distinguer entre deux réalités: celle d'une industrie du sport professionnel, produit et objet de consommation dont les racines profondes tirent de l'organisation commerciale le substrat permettant d'alimenter ses marchés; celle aussi d'un sport dit amateur, soumis aux dictées de conjonctures internationales et des performances sans cesse croissantes.

UN SPORT CONTEMPORAIN ATTEINT
DE GIGANTISME MAIS QUI REFLÈTE
LES CHOIX DE NOS SOCIÉTÉS.

Il est acquis que le sport contemporain joue un rôle déterminant dans nos sociétés. Il reflète en quelque sorte les hyperchoix qui les confrontent. Depuis quarante ans d'ailleurs, la croissance des crédits gouvernementaux qui y sont affectés, sous tous les régimes politiques à travers le monde, en témoignent.

Par conséquent, dire que le gigantisme dans le sport contemporain est une réalité tient d'un euphémisme. De ce fait, l'idéal de la participation est plus souvent qu'autrement supplanté par un idéal de victoire à tout prix. Il n'est plus exagéré d'affirmer que les progrès de la technologie font des épreuves sportives les seuls facteurs d'une équation mathématique. Cela veut dire que les attitudes propres au sport moderne sont issues de la révolution technologique et que les exploits des athlètes se voient trop souvent accoler une signification qui transcende les seules valeurs d'émulation, de dépassement et de dignité.

Le sport a-t-il sacrifié pour autant sa personnalité? Est-il trop entaché d'affairisme? Est-il récupéré par les régimes politiques? Autant de questions et d'hypothèses qui ont été posées et scrutées par plusieurs organismes internationaux, parmi lesquels l'UNESCO. De ces interrogations découle toutefois une certitude: il n'existe pas de continuité historique

entre les fondements idéologiques des Jeux de l'Antiquité et les finalités du sport moderne.

En somme, les inquiétudes sont à l'égal des aspirations qu'entretiennent les gouvernements et les organismes internationaux de reconstituer un sport très relevé par ses intentions et sa destination culturelle, mais en même temps considéré comme un moyen d'affirmation de la dignité et de la personnalité humaines.

EN RAISON MEME DE SON CARACTÈRE UNIVERSEL, UNE SOCIÉTÉ SANS SPORT SERAIT DIFFFICILE A IMAGINER.

Les efforts à consentir pour favoriser une nouvelle prise de conscience ne constituent pas une mince tâche, surtout qu'au même moment le sport contemporain se voit contraint par de multiples pressions, les moindres n'étant pas l'inféodation à l'exploitation commerciale et à la perpétuation de certains modèles de grande violence.

Cela dit, le sport est une réalité universelle. Il a une grande visibilité à travers l'histoire des civilisations et il est porteur de faits d'avenir. Ce qui fait qu'une société sans sport, sans jeux, serait difficile à imaginer. Il faudrait alors inventer des substituts aux impulsions de l'humain ou alors l'abandonner à la facilité des inclinations. Ce qui fait aussi du sport, comme forme d'expression humaine, une activité tout aussi fondamentale que la musique, les arts d'interprétation et les arts visuels; par conséquent, un fait de culture.

2. La destination sociale et culturelle du sport

UN PHÉNOMÈNE MARQUÉ PAR L'ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE PRATIQUE ET PAR LE PROGRÈS SCIENTIFIQUE.

Le fait sportif est devenu un phénomène aux dimensions planétaires. Il est lié à certains grands problèmes dont la solution conditionne l'évolution de notre civilisation, notamment la formation de la personnalité, l'utilisation des loisirs et la santé morale et physique des individus.

Depuis plus d'un siècle, le sport a été présenté pour être beaucoup plus qu'un passe-temps. La connaissance progressive du phénomène sportif aura permis de camper sa signification et sa destination sociale et culturelle par:

- une affirmation proclamée que le sport et ses activités font parties intégrantes du processus d'éducation;

- une manifestation sociologique distinctive, caractérisant les pratiques sportives comme un aspect fondamental de la pratique sociale, elle-même liée aux finalités de la culture dans son ensemble;

- l'expression de besoins multiples, issus du contexte social contemporain manifestant les grandes différences dans le discours, les objectifs poursuivis, les formes d'organisation et les conditions de pratique;

- une reconnaissance de spécificité, associant l'évolution des conditions de pratiques et les changements profonds imposés par le progrès scientifique à une véritable science;

- l'incarnation des valeurs de progrès comme expression continue d'un effort créateur, parfois ultime, en même temps qu'une recherche permanente d'amélioration des résultats dominants. C'est le souci de la performance.

UNE PRATIQUE MARQUÉE PAR UNE RÉSONANCE SUR LES COMPORTEMENTS ET DES EXIGENCES DE QUALITÉ DE VIE.

Un fait social, indéniablement, par ses relations avec les secteurs sociaux fondamentaux comme la santé et l'éducation, le sport a éclaté à travers une masse de pratiquants. Il occupe aujourd'hui une place importante dans les préoccupations des pouvoirs publics et des agents d'éducation. La plupart des institutions font une grande utilisation sociale de ses valeurs, de ses résultats, de son pouvoir de création et de son idéologie.

Une réalité culturelle aussi, parce que le sport contribue à donner une unité à l'ensemble de la personnalité dont il permet d'ailleurs la réappropriation des gestes, des rythmes et du temps. C'est dans ce sens que l'on peut dire du sport qu'il constitue l'impératif du présent, le lieu de la création spontanée et immédiate.

Comme fait de culture, le sport est en même temps un objet spécifique du patrimoine humain. Sa fonction éducative concourt à intégrer la maîtrise de la vie corporelle au développement de la personnalité, en valorisant le dessein volontaire, la connaissance objective de l'effort et du dépassement, la mesure exacte d'un état physique donné, la perspective de l'atteinte des possibilités humaines ultimes.

Au sens de la culture comprise comme étant un ensemble de genres de vie, ceux-ci étant en continuelle mouvance, le sport, comme les autres genres, provoque des critiques, des procès, des rêves, des remaniements. Mais d'essence, il est créateur, sinon il doit le redevenir.

UN GENRE DE VIE DICTÉ ÉGALEMENT PAR LA HAUTE PERFORMANCE.

Véritable microcosme d'un univers de technicité, le sport de haut niveau est aussi enchâssé dans un milieu d'institutions fortement structurées et hiérarchisées. Il est en même temps instigateur d'une liaison fondamentale et d'une relation de causes à effets entre des connaissances scientifiquement fondées et des résultats qualitatifs et quantitatifs importants.

Spécificité du phénomène sportif, la réalité de la haute performance présente une première ligne caractérisée par des conditions de vie particulières, l'essentiel étant les impératifs liés aux entraînements, à la recherche de techniques nouvelles, aux résultats anticipés ou atteints. D'autre part, il y a la dimension humaine de l'athlète, faite des responsabilités liées à son statut, à sa visibilité sociale, aux contraintes d'une cohabitation athlétique exigeante avec la vie scolaire ou professionnelle, aux éventualités et aux exigences d'une réinsertion sociale au terme d'une carrière souvent éphémère.

3. Une concordance entre les besoins et les niveaux de réalisation

UNE RESSOURCE SOCIALE CONTRIBUANT A L'ÉDUCATION PERMANENTE.

Le sport peut constituer une dominante de l'activité physique, organisée pour des pratiquants volontaires de tous âges. L'enjeu premier confirme alors une utilisation active des temps de loisir et une préoccupation consciente de l'amélioration sinon du maintien de la santé physique. Le sport devient alors une ressource sociale contribuant à l'éducation permanente, au sens d'un projet global générant des possibilités formatives, complémentaires à l'épanouissement intégral du participant. Selon le terme consacré, il s'agit du niveau participatif et de l'initiation à la pratique régulière.

UNE RECHERCHE DE RÉSULTAT PAR UNE CONFRONTATION DIRECTE D'ATTITUDES ET D'APTITUDES.

Le sport est plus directement une confrontation d'attitudes et d'aptitudes. Il propose la recherche et l'atteinte d'un résultat élevé et évident. Il constitue pour ceux qui, déjà, maîtrisent une discipline, un champ d'expériences et d'enjeux. Dans ce sens, la compétition sportive

est un chantier éprouvant un ensemble d'habiletés et d'acquis, un lieu de rapport et d'épreuves de forces, d'affrontements de stratégies et de tactiques. Il entretient la double perspective de l'exigence et de l'organisation, fondées l'une et l'autre, sur des critères élevés de qualité. C'est le niveau proprement compétitif.

LE SPORT DE HAUTE PERFORMANCE COMME UNE DIMENSION SPÉCIFIQUE DU SPORT.

La poursuite systématique de la haute performance procède d'une pertinence sociale et culturelle reconnue de la recherche de l'excellence. Au plan sportif, cette démarche est liée à la notion fondamentale du progrès scientifique d'une société. Sa finalité se définit par la poursuite et l'atteinte potentielle des limites psycho-physiologiques de l'humain. Cette réalité, faite de besoins et d'exigences multiples et complexes, commande des voies d'accès, un environnement et un encadrement spécifiques. Elle cherche à favoriser l'expression optimale du rendement et du résultat.

Le sport de haute performance est en soi un genre de vie. Il confère aux athlètes qu'il qualifie et aux intervenants qui les encadrent, un statut, des droits inhérents et des responsabilités spécifiques. C'est le niveau d'excellence.

UN CARACTÈRE ET UNE SPÉCIFICITÉ LIÉS A UN IDÉAL DE PERFORMANCE HUMAINE.

L'idée même du sport contemporain, sa spécificité, sont liés à un idéal de performance humaine. C'est en cela qu'il se distingue de la pratique spontanée et occasionnelle, celle-ci étant étroitement associée au vaste champ de l'activité physique, dont l'importance première s'évalue par sa relation directe avec la santé et la capacité fonctionnelle de l'humain.

Le sport apparaît donc comme un secteur de l'activité humaine orienté essentiellement vers l'efficience et la compétition. Sa dynamique évoque un déterminisme espace-temps, une constante d'enjeux individuels comme collectifs, une prédominance du résultat, l'accentuation et l'acceptation d'un certain niveau de risque, une psychologie orientée vers l'action et une recherche continue de progrès.

LES CONTOURS ESSENTIELS D'UNE DÉFINITION EXPRIMANT LA TRANSPARENCE DES ENJEUX.

Un propos clair, mais des choix qui sont pourtant complexes. Comment concilier la pluralité des goûts et les impératifs de ceux pour qui la voie compétitive demeure l'ultime enjeu? Comment associer l'euphorie de la libre disposition de sa personne à la notion d'efficacité, seul critère de la chaîne performante? Comment exprimer l'extrême des comportements sportifs et, à l'opposé, les habitudes d'un effort physique conscient et organisé, sans autre destination que le projet d'être? Il serait illusoire que de prétendre rallier ceux et celles qui entretiennent des aspirations et des intentions élitistes et ceux qui, au plus, combattent leur seule inertie individuelle. Utopie également que de risquer une thèse inspirée d'une vision de nivellement face à l'objet même du sport. Car si la substance profonde de celui-ci répond à une multiplicité de projets humains, elle n'en est pas moins spécifique, débouchant sur un produit défini et sur des intentions qui vont au-delà de la simple pratique d'une activité.

Par conséquent, circonscrire l'essentiel de la réalité sportive à une définition équivaut à reconnaître que:

- le sport constitue un exercice de dépassement de soi en fonction d'un rendement donné et d'une victoire potentielle;

- sa dynamique sociale impose un cadre normatif de régie ainsi qu'une organisation spécifique de temps et d'espace;

- il regroupe un ensemble de disciplines, se distinguant les unes et les autres par des gestuelles et une technicité spécifiques;

- sa pratique, multiforme, est liée à des enjeux déterminés et à des intensités multiples;

- sa spécialité réside dans l'expression compétitive, la recherche d'une performance et le respect du sens objectif d'un résultat.

C'est à l'intérieur de cet espace que s'énonce l'essentiel d'un discours du sport et que, d'une façon plus particulière, seront précisées les intentions du gouvernement du Québec au sujet de ses perspectives de développement.

2. LES ORIENTATIONS ET LES ENJEUX D'UNE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE.

L'amélioration de l'humain par le sport
n'est pas incompatible (Dr Paul MARTIN)

1. Des orientations reliées à l'athlète

Dès lors qu'un discours du sport clarifie l'essentiel des intentions, il faut en préciser les orientations, d'une part parce qu'une problématique de développement de l'excellence sportive au Québec reconnaît les impératifs du champ de performance internationale à l'intérieur duquel il faut nécessairement évoluer; d'autre part, parce que les intervenants québécois, partie prenante d'un tel discours, sont appelés à en partager les avantages tout autant que les contraintes.

Ainsi, quatre orientations majeures soutiendront la politique québécoise de développement de l'excellence sportive:

- **La priorité accordée aux besoins actuels et éventuels de l'athlète québécois.**

- **L'augmentation de la profondeur du champ de la relève québécoise.**

- **La réduction progressive voire l'élimination de l'écart entre la performance québécoise et la performance internationale.**

- **La concertation des partenaires et la poursuite de cohérence dans les interventions.**

2. Des enjeux à la mesure des ressources sportives québécoises

Le bilan des ressources sportives québécoises et conséquemment l'analyse des carences amènent le gouvernement du Québec à reconnaître les enjeux suivants en matière de développement de l'excellence sportive:

- La protection de l'espace vital de l'athlète québécois.

- La diffusion d'un discours de l'excellence sportive dans toutes les régions du Québec.

- La valorisation de statut et la professionnalisation de l'entraîneur sportif québécois.

- La mobilisation de ressources communautaires et régionales au profit de l'excellence.

- La contribution accrue du réseau sportif des milieux d'éducation au développement de l'excellence.

- L'intégration des réseaux de compétition au profit d'une gestion plus efficiente et de résultats plus évidents.

- La mise en valeur et la consolidation du réseau de clubs sportifs québécois.

- La valorisation de la représentation féminine à tous les niveaux du réseau de développement de l'excellence sportive.

- La concertation et la diffusion de la connaissance scientifique et technique en matière d'excellence sportive.

- L'enrichissement de l'expertise québécoise dans les réseaux de compétitions pan-canadiennes et internationales.

- Le relèvement prioritaire des disciplines sportives à débouchés internationaux multiples.

- La visibilité accrue du Québec dans l'édifice du sport international.

- Un leadership général et une concertation des partenaires à tous les niveaux par le ministère responsable de la politique de développement de l'excellence sportive.

- L'attribution de mandats généraux et spécifiques conditionnels à l'observance prioritaire des besoins de l'athlète québécois.

- La recherche d'un rendement accru du dollar-excellence et la rationalisation des choix d'investissement.

3. LA RECONNAISSANCE PAR L'ÉTAT DE LA LÉGITIMITÉ DE LA POURSUITE DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

La société moderne a beaucoup péché contre le sport en surestimant le record. Le vrai sport enseignerait au contraire que la performance ne s'atteint pas par l'agitation mais par le calme, la ténacité, le renoncement; par un savoir conquis au pris d'un entraînement patient (Walter UMMINGER)

1. La poursuite de l'excellence sportive est un acte de démocratie culturelle

Dans sa **Politique québécoise du développement culturel**, le gouvernement du Québec considère le loisir, au sens large, comme un des lieux principaux d'une politique de développement culturel.

Cette politique gouvernementale soumet que: "L'État reconnaisse le principe d'une pluralité d'accès au loisir et qu'il admette l'existence de niveaux d'excellence dans les divers domaines de l'expression et de la création", cet énoncé comprenant le phénomène sportif au titre de fait de culture.

Dans le prolongement de cet énoncé, le gouvernement du Québec affirmait dans le **Livre Blanc sur le Loisir au Québec**, que la poursuite de hauts niveaux de perfectionnement dans l'exercice d'une activité sportive constituait une facette légitime de la recherche de l'excellence que consacrait l'État. "Ceux qui veulent y consacrer leurs énergies, voire une partie importante de leur vie, ont le droit de bénéficier de ressources adéquates, à l'instar de ceux qui, en bien d'autres domaines, reçoivent l'appui de la collectivité dans la poursuite de l'excellence".

LE PRINCIPE D'UN SOUTIEN FONDAMENTAL DE L'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUTE PERFORMANCE AU QUÉBEC EST ACQUIS.

Ce principe s'appuie sur une triple perspective:

- **Le droit de l'individu à la réalisation de soi consacrant par ailleurs la légitimité de la recherche de l'excellence.**

- **La pertinence sociale et culturelle de la recherche de l'excellence consacrant ainsi le sport comme partie du patrimoine culturel.**

- **La poursuite de l'excellence ayant ses exigences, l'État convient avec ses partenaires de soutenir l'essentiel d'un contrat social et ses principales conditions de réalisation.**

2. **L'athlète est le moteur du développement du sport et le centre des interventions**

Outre l'admiration inconditionnelle d'un champion, l'exaltation de certaines grandes victoires et, à l'opposé, la critique violente de défaites, la réalité de l'athlète demeure une chose étrangère, bien plus regardée que vécue, surtout regardée sans être comprise.

L'athlète est la pièce maîtresse de toute la dynamique sportive. L'être athlétique est un état d'exagération humaine dont l'objectif ultime est celui de progresser jusqu'aux limites de l'humain. Ce droit lui est reconnu fondamentalement.

L'athlète est confronté avec le double impératif du niveau de la performance et de la vitesse avec laquelle les niveaux sont régulièrement dépassés, parfois sans égard des conséquences au plan humain. Il faut donc comprendre que l'épreuve sportive de haut niveau n'est plus un simple défi, mais à proprement parler, une véritable agression de l'organisme humain.

Dans cette perspective, définir l'athlète équivaut à reconnaître:

- qu'il est un maître du temps, de l'espace et de l'énergie;

- qu'il est un être humain qui domine de manière exceptionnelle les règles du fonctionnement psycho-physiologique;

- que le capital énergétique qu'il investit et convertit en rendement maximal constitue habituellement la norme-étalon du dépassement humain;

- qu'il symbolise, dans la perspective de la continuité du progrès humain, l'adéquation du vouloir et du pouvoir.

L'athlète doit être vu et compris dans une perspective humaniste d'abord, et non pas au travers de la seule lunette du coefficient d'efficacité et de rentabilité, reconnaissant par ailleurs que l'univers de la haute performance contraint au vieillissement athlétique précoce et à une création sportive souvent éphémère.

LA PROTECTION DE L'ESPACE VITAL
DE L'ATHLÈTE ET DE SA CRÉATION
SPORTIVE.

L'athlète a des droits et des responsabilités. Les motifs et l'enjeu paraissent clairs et suffisants: des humains conditionnés à l'affrontement de risques élevés, physiques et psychologiques, une diminution de l'âge moyen des participants aux compétitions de haut niveau, des temps d'entraînement qui les confrontent à des choix douloureux ou alors à des compromis impossibles face aux horaires scolaires et professionnels, un environnement de stimulants et d'agents dopants multiples, même une politisation de l'acte sportif. Il faut donc préserver l'intégrité de la performance sportive.

Relativement à la protection de l'espace vital de l'athlète et de sa création sportive:

UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE SPORTIVITÉ
SERA PROPOSÉ AUX PARTENAIRES
IMMÉDIATS DE LA MISE EN OEUVRE
DE LA PRÉSENTE POLITIQUE.

Un tel code pourrait notamment induire:

- Que l'athlète ait le droit de prétendre aux meilleures performances possibles, nonobstant le fait d'un handicap physique et mental.

- Que l'athlète ait la responsabilité fondamentale de soutenir l'intégrité de sa performance et de sa propre personne physique, soulignant de la sorte la valeur éthique et morale de l'acte sportif.

- Que l'athlète puisse exercer son libre-arbitre face au risque et puisse exiger la préservation de son individualité.

- Que l'athlète puisse exercer son droit à l'association volontaire ainsi que son droit à la dissidence et à l'expression publique.

- Que l'athlète puisse bénéficier de la promotion sociale, de la reconnaissance du mérite et de mesures de réinsertion professionnelle.

- Que l'athlète puisse connaître l'étendue de sa responsabilité civile face à la compétition sportive et à ses risques inhérents et qu'il dispose de recours spécifiques en rapport avec une faute sportive.

- Que l'athlète puisse en appeler de tout préjugé qui pourrait découler des rôles dominants entre les sexes en matière de sport, ainsi que de tout préjugé pouvant découler d'un handicap physique ou mental.

- Que l'athlète ait la possibilité d'exiger un encadrement apte à lui assurer la protection de son intégrité physique, psychologique et morale.

- Que l'athlète ait la possibilité de prétendre à des moyens socio- économiques et techno-scientifiques pour y parvenir.

- Que l'athlète ait la possibilité de prétendre aux meilleures conditions possibles d'entraînement, du point de vue de la qualité des équipements, de leur proximité, de leur accès et de leur disponibilité.

- Que l'athlète ait la possibilité d'exiger des aménagements négociés pour harmoniser les exigences du sport de haute compétition et celles de la vie scolaire ou professionnelle.

UN GROUPE DE TRAVAIL SUR
L'ÉTHIQUE ET LA SPORTIVITÉ
SERA RESPONSABLE DE SON
ÉLABORATION ET EN PROPOSERA
LES MODALITÉS D'IMPLANTATION.

Conscient qu'une telle démarche contribuera à corriger la méconnaissance que la collectivité entretient trop souvent à l'égard de la nature profonde de l'athlète, de son humanité, le projet d'un Code d'éthique et de sportivité sera mis en oeuvre par le biais du groupe de travail sur l'éthique et la sportivité.

4. LA MISSION DE L'EXCELLENCE ET LA CONCERTATION DES PARTENAIRES

Il y a toujours eu, de par le globe, des terrains de compétition en grand nombre sur lesquels l'homme jouait avec une joie de vivre passionnée et où se produisirent des événements plus décisifs pour son existence qu'on ne le pense en général.

1. Une vision à long terme et un leadership de concertation

UN PATRIMOINE SPORTIF QUÉBÉCOIS DÉPOURVU DE TRADITIONS CONSTITUE UNE PREMIÈRE PIERRE D'ACHOPPEMENT.

Pour en avoir fait état dans le bilan sommaire, retenons qu'il n'y a que 15 ans à peine qu'une prise de conscience mettait en lumière l'état de sous-développement généralisé du sport québécois, le dénuement régional en matière d'équipements sportifs, la pénurie d'éducateurs physiques et d'entraîneurs sportifs; somme toute, l'écart et le retard énorme entre le Québec et le reste du Canada.

Les agrégats d'une politique du sport au Québec n'eurent ainsi aucune paternité véritable, naissant à la pièce, au carrefour des pressions ou sous la poussée d'une conjoncture favorable.

Même si en moins d'une décennie le sport québécois s'arrachait à son état artisanal pour se doter en même temps d'une certaine personnalité au plan canadien, résorbant du coup le profond déséquilibre entre les deux communautés linguistiques, il serait utopique de prétendre que le Québec accédait par ailleurs à la stature internationale, hormis l'exception.

La perspective de développement du sport de haute performance au Québec demeure limitée et à courte vue. Il faut reconnaître, en même temps, que si les traditions à cet égard manquaient le plus, la présence québécoise au plan canadien et international dans son ensemble, celle des francophones à un degré moindre, fut relativement constante au cours d'un demi-siècle. Elle le fut d'ailleurs à une époque où les gouvernements faisaient fi de cette participation.

Il convient ici de mettre en lumière le propos d'un document de travail sur les perspectives du développement d'une élite sportive québécoise

remis au gouvernement du Québec en 1978. "Le développement du sport ne peut emprunter un modèle qui ne correspond pas aux caractéristiques mêmes de la société dans laquelle nous vivons", est-il écrit. "Ce n'est donc pas le mode de financement du sport amateur qu'il faut chercher à modifier, mais l'impact social du sport".

Des rapports d'experts, de 1973 comme de 1978, établissent également que le cycle de développement d'une élite productive a une durée moyenne de 8 ans et que, dans la majorité des sports, la maturation du talent s'étale sur une dizaine d'années de travail systématique.

Enfin, **la plupart des acteurs spécifiques du développement d'une élite sportive s'entendent pour dire qu'il est illusoire de croire que le Québec a les ressources financières, humaines et techniques pour produire une élite dans tous les sports présentement structurés au Québec.**

Ce constat commande un ensemble de propositions axées sur le fond plutôt que la forme: sur le long terme plutôt que sur les interventions ponctuelles.

UN CHEMINEMENT A LONG TERME AXÉ SUR DES STRATÉGIES DE CHANGEMENT ET SUR UN LEADERSHIP DE L'ÉTAT.

Le choix d'un recours au leadership de l'État suppose non seulement un réajustement des rôles des acteurs et de leurs relations réciproques, mais en plus, une volonté affirmée d'un important virage social au chapitre de l'attitude et des contributions au développement d'une mentalité de l'excellence sur le territoire québécois. Un tel propos n'est pas adressé aux seuls organismes nationaux de sport, quoique leur expertise et la prestation des services soient en première ligne d'un plan rationnel de développement, mais entre autres, à des partenaires régionaux et locaux et aux

entreprises de communication, dont les responsabilités pour évidentes qu'elles semblent, n'ont pas toujours été soulignées de bonne façon.

Pour ce qui est du virage régional, il est démontré que, généralement, les régions disposent de ressources humaines compétentes et d'équipements de qualité, d'infrastructures d'enseignement et de recherche de haut niveau, capables d'apporter une réflexion approfondie sur les réalités régionales et de proposer des solutions innovatrices.

LE CHOIX RÉGIONAL COMME PRINCIPAL LEVIER DE LA POURSUITE DE L'EXCELLENCE SPORTIVE.

Ce choix définit par conséquent certains centres régionaux comme véritables pôles de croissance à l'intérieur d'une politique de développement à long terme d'une élite sportive québécoise, capables des effets multiplicateurs.

Ce choix repose également sur des lignes directrices:

- Le principe d'un développement défini proportionnellement aux capacités de chacun.

- Le principe de la mobilisation des ressources et de leur concertation pour la définition d'objectifs communs.

- Le principe d'un appui privilégié aux secteurs d'excellence, capables de produire des résultats concurrentiels.

- Le principe de l'accroissement des moyens et des conditions favorables à la mise en valeur de ressources par la concertation, la concentration ou la mise en commun.

- Le principe d'une mise à contribution formelle des ressources scientifiques régionales.

Pour autant que le choix régional soit reconnu comme un moteur du développement d'une élite sportive québécoise, le cadre de la présente politique garantira:

- Un soutien à l'implantation, à la consolidation ou à l'amélioration des conditions minimales au développement de l'excellence sportive à l'intérieur de chaque région.

- Le respect d'un rythme de développement conforme aux volontés régionales, telles qu'exprimées par l'expertise régionale.

2. **Une mission d'excellence et des exigences de qualité partagées par tous les partenaires**

LE MORCELLEMENT DES INTERVENTIONS NE PERMET PAS D'INTERVENIR AVEC EFFICACITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE.

Une démarche d'excellence suppose la révision à la hausse de nos capacités à vouloir concurrencer les meilleurs et la consigne d'une qualité certaine dans toutes les interventions, qu'elles soient administratives, techniques, scientifiques, médicales ou athlétiques.

Cette démarche suppose également une compréhension et une saine analyse des enjeux du sport de haute performance, assortis des valeurs idéologiques et éthiques qu'il véhicule ou omet, reconnaissant en même temps les charges financières et sociales qu'il impose et tenant compte, tout à la fois, de certains risques inhérents.

En tirant du bilan des ressources actuelles et potentielles québécoises certains indicateurs de faisabilité, l'évidence contraint également à envisager des stratégies de changement qui soient de nature à:

- **modifier sensiblement la qualité environnementale du sport d'excellence;**

- **influencer de façon importante la qualité des résultats;**

- **favoriser, à long terme, l'atteinte et le maintien d'un niveau international;**

- **préserver les valeurs éthiques du sport.**

Des constats antérieurs font état d'un encadrement discontinu, de morcellement ainsi que d'un certain isolement du milieu scolaire. "En se penchant sur l'analyse des motifs de la lente élévation de nos valeurs athlétiques, on ne manque pas de constater que l'une des principales raisons expliquant l'état du sport amateur québécois est son morcellement...". On note ailleurs que "les diverses structures d'accueil n'offrent pas le minimum de continuité nécessaire pour soutenir l'intérêt du participant et lui permettre une progression". Enfin, le propos d'analyse souligne que: "... l'impact du scolaire dans le développement du talent risque de devenir de plus en plus marginal. La participation et la coopération n'étant pas des substituts valables pour la compétition". Quant au rôle et à l'efficacité des fédérations sportives face au développement de l'élite, l'analyse met en évidence de grandes inégalités, des écarts importants et, plus généralement, la production aléatoire d'une élite d'un certain niveau, les exceptions étant connues.

UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU DÉVELOPPEMENT ET UNE CLARIFICATION DES MANDATS ET DES RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES.

Le Livre Blanc sur le Loisir a mis en lumière le besoin général d'une perception renouvelée de l'élite sportive québécoise, fondée sur une concertation et un agencement plus rigoureux des actions menées par divers agents intervenant dans le processus de développement de l'excellence. Les consultations menées ont, par ailleurs, fait ressortir certaines carences, parmi lesquelles notamment:

- l'absence d'un leadership au Québec en matière d'excellence sportive;

- une poursuite en parallèle des mêmes objectifs de développement;

- un manque de concertation et nécessairement, de coordination tant des organismes eux-mêmes que des programmes multiples en soutien à l'excellence sportive;

- une absence d'appui aux structures de services régionales.

UNE DIRECTION MINISTÉRIELLE
DIRECTEMENT RESPONSABLE DE
L'APPLICATION D'UNE POLITIQUE
DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCEL-
LENCE SPORTIVE.

Le Livre Blanc sur le Loisir au Québec établissait comme une des options fondamentales de la politique du loisir le rôle de l'État dans l'organisation et dans le développement du loisir québécois. Ce rôle demeure celui-là même dans la démarche plus spécifique du développement de l'excellence sportive au Québec, d'autant plus que ce secteur, plus que tout autre, est lié à des ratios de productivité.

Ce rôle général, rappelons-le, comprend quatre grandes responsabilités qui découlent de la mission gouvernementale de service et de promotion des intérêts communs:

- **La définition et l'application d'une politique d'ensemble,** qui suppose que le gouvernement ne saurait se contenter de réagir à l'action des autres agents et de cautionner, par des subventions, un développement qu'il n'a pas contribué à définir, mais plutôt, de participer directement à son orientation. Cette responsabilité amène le gouvernement à prendre, dans le domaine du loisir, les moyens d'en assurer la mise en oeuvre et la constante réévaluation des actions.

- **La démocratisation de l'accès au loisir et par conséquent de ses grands secteurs d'activités,** qui propose une intervention sur les conditions d'accès, des mesures pour faire contrepoids aux disparités régionales et une répartition des ressources qui tienne compte des particularités des milieux et qui soit en mesure de réduire les déséquilibres.

- **La poursuite de certains objectifs nationaux,** qui admet, outre la poursuite d'objectifs relatifs à la promotion de la santé et au développement de la créativité, le soutien à d'autres objectifs généraux liés, par exemple, à l'émergence et à la visibilité internationale de talents québécois.

- **La coordination des divers intervenants,** dont le souci premier est de favoriser l'articulation la plus rationnelle possible des multiples interventions ainsi que la recherche de cohérence dans les actions.

En ce qui a trait à la politique de développement de l'excellence sportive québécoise, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en assumera le leadership général.

Le Ministère confie ainsi à la Direction du sport d'élite la responsabilité d'implantation de cette politique, en concertation avec les partenaires immédiats.

La vocation de cette direction sera:

- **La promotion de l'excellence dans la pratique sportive et la recherche d'un niveau élevé d'accomplissement.**

- **La définition des politiques générales.**

- **La coordination des interventions à partir de l'attribution des mandats spécifiques.**

- **La concertation et la planification générale des ressources disponibles sur l'étendue du territoire.**

- **Le soutien financier à l'implantation et au développement de l'infrastructure reliée à l'excellence sportive.**

Cette responsabilité s'exercera par un leadership à tous les niveaux, dans le but d'assurer un soutien cohérent et efficace à l'ensemble des interventions, actuelles comme éventuelles.

Les objectifs généraux que poursuivra le Ministère continueront d'être ceux qu'énonçait le **Livre Blanc sur le Loisir au Québec**, soit de:

- Favoriser en priorité le développement de l'élite sportive dans les disciplines qui offrent des débouchés réels au plan international.

- Soutenir le développement de l'élite sportive québécoise jusqu'au niveau de l'élite internationale dans le respect des droits des athlètes québécois.

- Favoriser un développement qui puisse se faire dans le milieu de vie des athlètes eux-mêmes.

- Individualiser le plus possible les programmes de soutien à l'élite.

UNE FÉDÉRATION SPORTIVE ALIGNÉE SUR LA RESPONSABILITÉ DIRECTE D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE ET SUR LA COORDINATION DES INTERVENTIONS RÉGIONALES ET LOCALES.

Le gouvernement du Québec a déjà reconnu le rôle prépondérant des organismes nationaux de sport, couramment nommés les fédérations sportives, dans le développement de l'excellence sportive.

Ainsi, **l'organisme national de sport est-il reconnu d'intérêt public et désigné comme le responsable en matière d'élaboration de plans de développement de l'excellence pour sa discipline.**

Les fonctions de régie, de gestion, de consultation, d'encadrement et de concertation devront ménager une part suffisante de temps et de ressources à l'élaboration et à la réalisation d'un tel plan.

Il est donc reconnu à l'organisme national de sport la maîtrise d'oeuvre de son élite, ce qui implique:

- La responsabilité du dépistage, de la détection et de la sélection du talent sportif, en fonction de divers objectifs de performance.

- La responsabilité de la planification et de l'organisation de la formation et du perfectionnement des cadres sportifs à l'intérieur d'une stratégie d'ensemble québécoise dans ce domaine.

- La coordination du développement de l'excellence par des orientations et des évaluations portées auprès des structures d'accueil et des réseaux de compétition sur le territoire québécois.

- La représentation québécoise des athlètes et de la discipline auprès de l'organisme canadien de sport.

Toutefois l'importance des ressources qui seront allouées par l'État pour fins d'encadrement des athlètes à chacun des organismes nationaux de sport sera déterminée, entre autres, par un rangement prioritaire des disciplines sportives basé sur les débouchés réels et possiblement multiples sur la scène internationale, sur le potentiel de développement des disciplines respectives et sur des facteurs d'implantation territoriale et de résonnance culturelle, à un degré moindre.

UN CLUB SPORTIF (1) DORÉNAVANT
OUVERT AUX TALENTS DE TOUS
LES MILIEUX ET CARACTÉRISÉ
PAR UN ENCADREMENT PERMANENT
ET DE HAUTE QUALITÉ.

Le club sportif est l'assise de réalisation, le principal catalyseur de la dynamique de développement de l'excellence sportive.

C'est au niveau du club sportif que devraient aboutir toutes les interventions des partenaires du développement de l'excellence.

C'est au club sportif que se réalisent les plans d'entraînement des athlètes.

(1) La présente politique s'adresse aux clubs qui encadrent des athlètes qui visent l'excellence.

Le Programme national de soutien aux activités de loisir par le biais municipal s'adresse entre autres à ces clubs qui encadrent la pratique sportive récréative, l'initiation ou un premier niveau de compétition.

C'est au club sportif que se vit l'encadrement de l'athlète, que s'évalue l'expérience compétitive et que se dessinent les perspectives d'un éventuel cheminement international. Ainsi:

- **Le club sportif sera reconnu comme une structure d'accueil ouverte, en vertu d'un principe de décloisonnement qui privilégiera, non pas une segmentation par clientèle (scolaire ou civile), mais plutôt une mise en valeur des meilleurs éléments sportifs d'une région;**

- Le club sportif disposera progressivement de possibilités et de ressources lui permettant de se doter d'un encadrement technique de haute qualité.

- Le club sportif sera aligné sur des équipements et un matériel essentiels à la réalisation, dans les meilleures conditions possibles, des entraînements et des compétitions. La voie des protocoles d'entente sera à cet égard privilégiée.

- Le club sportif se dotera d'une structure qui favorisera, au premier titre, la retention de l'entraîneur et de l'athlète et développera une émulation qui portera essentiellement sur l'identité dans le milieu et le sentiment d'appartenance chez l'athlète.

Pour sa part, le ministère reconnaîtra le principe de continuité entre les niveaux de clubs sportifs à l'intérieur d'une démarche d'implantation et de soutien au plan régional. Ce principe souligne:

- la nécessité de partager les mêmes objectifs généraux entre les niveaux de clubs sportifs;

- la nécessité d'établir un lien fonctionnel entre les niveaux de clubs sportifs;

- l'élaboration et la réalisation d'un plan de développement de l'athlète (plan de carrière et feuille de route) à l'intérieur du club sportif;

- l'établissement de seuils d'efficacité en rapport avec les qualifications de l'entraîneur, l'intensité des entraînements, la progression et l'évaluation médico-sportive des athlètes, l'existence de protocoles d'entente pour les équipements et les services, la contribution aux réseaux de compétition;

- la participation structurée des organismes nationaux de sport au processus d'alignement prioritaire des clubs sportifs en région, ainsi qu'à l'évaluation de ces clubs.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les sports collectifs, donc les réseaux de compétition d'excellence et de relève, le Ministère prône également le principe du décloisonnement, visant ainsi à réduire dans un premier temps le taux d'abandon significatif constaté parmi les talents sportifs de 17 à 22 ans qui, pour différentes raisons, n'ont plus le statut d'étudiant. Ce que le Ministère propose implique:

- une harmonisation des conditions de participation aux réseaux, scolaires ou civils, dans les disciplines faisant l'objet du rangement prioritaire:

- une évaluation du niveau d'excellence des réseaux existants, civils comme scolaires;

- l'utilisation des protocoles d'entente entre les organismes en milieux d'éducation et les organismes nationaux de sport;

- ultimement, une démarche d'intégration des meilleurs éléments athlétiques, sans égard d'appartenance de clientèle, à l'intérieur d'un réseau unique.

En privilégiant une approche intégrée, le **Ministère consacre le principe d'un développement basé sur des potentiels d'excellence par catégories d'âge et en fonction d'une réalité géographique régionale plutôt qu'en fonction d'une clientèle étudiante ou civile.**

L'IMPLANTATION DE CENTRES DE PRÉPARATION A LA PERFORMANCE SPORTIVE POUR AGIR COMME POLES DE CROISSANCE RÉGIONAUX ET DONNER APPUI AUX SECTEURS D'EXCELLENCE.

Le Ministère identifie dès maintenant et soutiendra éventuellement un réseau de centres de préparation à la performance sportive (C.P.P.S.).

- Les centres de préparation à la performance sportive s'implanteront prioritairement dans les régions du Québec qui démontreront une concentration démographique suffisante et un potentiel minimal déjà encadré au plan de l'excellence sportive.

- Les centres de préparation à la performance sportive seront des lieux de services et d'expertise multisports, déjà reconnus pour leur rayonnement communautaire, leur capacité d'accueil et la disponibilité de ressources scientifiques. Un tel centre pourrait se retrouver dans les milieux universitaires ou municipaux, entre autres.

- Les centres de préparation à la performance sportive agiront en concertation avec les clubs d'excellence d'une région donnée et s'aligneront sur le rangement prioritaire des disciplines sportives, tel que reconnu à l'intérieur de la politique de développement de l'excellence sportive.

- Les centres de préparation à la performance sportive serviront également de sites d'accueil pour des événements sportifs de haut niveau, fonction qui valorisera notamment la cause de l'émergence et de la visibilité sociale de plusieurs disciplines sportives.

- Les centres de préparation à la performance sportive constitueront le lieu d'expertise régionale au profit du développement de l'excellence sportive en contribuant à:

  . l'élaboration d'un état de situation régionale:

  . l'établissement de priorités de développement en conformité avec les orientations nationales;

  . la définition des actions communes à entreprendre.

- Les centres de préparations à la performance sportive développeront des programmes adaptés d'évaluation et de contrôles médicaux, para-médicaux et scientifiques dans un contexte de proximité et d'accessibilité de services aux athlètes d'élite. **Cette démarche reconnaît l'accès aux services spécialisés sur l'ensemble du territoire québécois.**

Le Ministère envisage le modèle du contrat de développement comme formule d'agrément à la création de tels centres. Un tel contrat met l'accent sur la validation d'un accord-cadre, sur les modalités de réalisation et sur le partage du financement entre les partenaires.

UN ORGANISME CENTRAL DE SOUTIEN ET DE SERVICES EN SUPPORT EXCLUSIF AUX ORGANISMES NATIONAUX DE SPORT.

Le Ministère a fait son choix en privilégiant l'axe du développement régional et le renforcement des structures de base.

En empruntant ces voies, le Ministère met l'accent sur deux principes:

- **Le déplacement de certaines responsabilités et leviers de développement vers les unités régionales.**

- **Le rapprochement des investissements des besoins de l'athlète, des conditions premières de son développement, avec comme effet premier la modification de la répartition de la masse financière attribuée aux organismes centraux.**

Le Ministère reconnaît par ailleurs la nécessité de doter les organismes nationaux de sport d'un important support afin de leur permettre de s'acquitter avec efficacité et efficience de leur rôle de maître d'oeuvre.

Le Ministère clarifie en même temps un des aspects jugé moins prioritaire du mandat général de la Société des Sports du Québec: celui de l'analyse et des recommandations d'attribution de fonds publics. Le Ministère relèvera la Société des Sports du Québec de cette responsabilité de gestion, rôle qui sera assumé en entier par les services gouvernementaux eux-mêmes, appuyés d'une commission permanente d'experts, à compter du 1er janvier 1985.

Le Ministère reconnaîtra dorénavant la Société des Sports du Québec comme un organisme central de soutien et de services en support exclusif aux organismes nationaux de sport. Les mandats suivants seront reconnus:

- Assister sur demande les organismes nationaux de sport dans la phase de planification et d'élaboration des plans de développement disciplinaires.

- Dispenser des services de consultation pouvant répondre aux besoins spécifiques exprimés par les organismes nationaux de sport en matière d'excellence sportive.

- Au bénéfice des organismes nationaux de sport, concevoir des supports au niveau des processus d'analyse de besoins, d'élaboration et d'évaluation de programme de formation et de perfectionnement de cadres sportifs, le tout à l'intérieur d'une stratégie d'ensemble québécoise.

- Assister les organismes nationaux de sport en vue du développement de stratégies de promotion de l'excellence sportive auprès de la collectivité québécoise.

La contribution financière du gouvernement sera évaluée à partir de ces nouveaux fondements et correspondra aux objectifs de réduction de la masse financière générale versée aux fonctions administratives centrales.

UNE MISE EN VALEUR ET UN ÉLARGISSEMENT DE LA CONTRIBUTION DES ORGANISMES DE SPORT EN MILIEUX D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE.

Le Ministère ne remet pas en question la mission éducative des organismes de sport en milieux d'éducation dont il reconnaît par ailleurs la primauté et la pertinence en rapport avec un cheminement plus global, soit celui du rôle des institutions d'enseignement à l'intérieur du chantier éducatif québécois.

En notant toutefois que ces organismes, particulièrement ceux des niveaux collégial et universitaire, poursuivent sectoriellement des objectifs de poursuite de l'excellence sportive, le Ministère propose les orientations suivantes:

- La tenue d'une consultation auprès des organismes de sport en milieux d'éducation afin d'évaluer les intentions et le potentiel des institutions en rapport avec un rôle élargi, plus directement lié à celui d'acteur du développement de l'excellence sportive.

- La contribution des milieux d'éducation au processus de perfectionnement des cadres sportifs québécois.

- Une articulation entre les objectifs de poursuite de l'excellence sportive des organismes de sport en milieux d'éducation et ceux découlant des plans de développement des organismes nationaux de sport.

- La participation des réseaux scolaires à la mise en place d'un programme de sport-études, particulièrement au niveau secondaire.

3. La mise à contribution de la concertation scolaire-municipale

LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT
PASSENT NÉCESSAIREMENT PAR
LES INSTANCES A VOCATION COM-
MUNAUTAIRE QUE SONT LA MUNI-
CIPALITÉ ET L'ÉCOLE.

En garantissant à ceux et celles qui poursuivent les plus hautes aspirations sportives les meilleures conditions possibles d'entraînement et de compétition, ce qui, du point de vue des équipements et du matériel spécialisé soulève des questions de proximité, d'accès et de disponibilité, le Ministère propose le recours aux modalités de la concertation scolaire-municipale.

La volonté de promouvoir une plus grande utilisation des ressources communautaires par la concertation scolaire-municipale s'est traduite par une recherche commune d'accessibilité, d'utilisation et de rentabilisation des différentes ressources communautaires. Une volonté commune s'est exprimée à cet effet entre le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et les ministères de l'Éducation, des Affaires culturelles et des Affaires municipales.

D'une part la municipalité a comme vocation d'assurer la maîtrise d'oeuvre de l'organisation et du développement du loisir sur son territoire. De l'autre, les organismes scolaires s'acquittent d'une mission éducative,

doublée d'une dimension communautaire. Les deux instances administrent des équipements publics qui doivent être utilisés dans les meilleurs intérêts des citoyens.

Dans le cadre de cette concertation scolaire-municipale, le Ministère invite les intervenants régionaux et locaux dans le développement du sport d'excellence à recourir à ce mode d'utilisation et de partage. Il existe plusieurs possibilités, notamment:

- Des ententes sur l'utilisation d'un ou de plusieurs équipements.

- Des ententes sur l'utilisation en commun de ressources humaines capables de fournir une expertise.

- Des ententes sur l'aménagement d'horaires d'utilisation d'équipements spécialisés assorties de clauses d'alternance prioritaire.

- Des ententes sur l'établissement d'un plan conjoint de développement, comprenant des aspects de planification et de programmation.

- Des ententes sur le partage des coûts.

- Des ententes sur les modalités d'application des protocoles.

Lorsqu'il s'agit plus directement de démarches entre intervenants municipaux, le Ministère invite les organismes en cause à se prévaloir des dispositions de l'entente intermunicipale, celle-ci étant une convention établie entre deux ou plusieurs municipalités désireuses de s'échanger ou d'organiser conjointement des services.

Dans tous les cas, qu'il s'agisse de la municipalité reconnue comme maître d'oeuvre de l'organisation du loisir dans toute sa dimension, ou encore de l'institution scolaire investie de sa mission éducative, le Ministère considère l'une et l'autre de ces instances communautaires comme des dispensateurs de services essentiels, par conséquent, comme des partenaires du développement de l'excellence sportive. Il incite par conséquent les municipalités et les institutions d'enseignement à assumer leurs responsabilités respectives à cet égard.

5. LA MISE EN VALEUR DES ACQUIS ET L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES RESSOURCES

La force des muscles peut servir d'appui à la noblesse d'âme, dès qu'il y a adhésion à un idéal de vie supérieure d'aspiration au perfectionnement
(Pierre de COUBERTIN)

80

1. **Des conditions de soutien et d'encadrement mieux adaptées aux besoins réels des athlètes**

LA DIFFICULTÉ DE CONCILIATION DU SPORT ET DES ÉTUDES OU DU TRAVAIL EST DIRECTEMENT PROPORTIONNELLE AU DEGRÉ D'EXCELLENCE POURSUIVI

L'observation de la situation internationale révèle une présence d'athlètes de plus en plus jeunes aux compétitions nationales et internationales, un niveau de performance de plus en plus élevé pour y accéder, un accroissement important des temps d'entraînement pour atteindre le niveau requis et par conséquent, un choix ultime entre l'abandon de la compétition et le renoncement à une scolarité normale ou à un travail régulier.

Les athlètes québécois sont confrontés à cet ordre de problèmes et le seront de plus en plus.

Une première étude québécoise de la situation de l'athlète d'élite au Québec faisait ressortir que près de la moitié des athlètes appartenant à cette catégorie estimaient que faire du sport était désavantageux au plan scolaire. Il fut également établi que plus les exigences de l'une ou l'autre des activités augmentaient, plus les difficultés de conciliation augmentaient aussi.

Outre les problèmes reliés à l'intensité de la pratique disciplinaire de haut niveau dont il faut reconnaître que les exigences sont telles qu'il est très difficile pour un athlète d'avoir une autre occupation à plein temps, il faut aussi prendre en compte les problèmes reliés au contexte physique et à la situation socio-économique. Dans le premier cas, il s'agit des questions de distance, de temps de déplacement et de disponibilité des lieux d'entraînement. Dans le second cas, il s'agit très directement des dépenses reliées à la pratique sportive et par ailleurs, des coûts

de l'éducation que l'athlète-étudiant doit assumer sans avoir l'occasion de travailler à temps partiel ou à des emplois d'été comme la plupart des autres étudiants. Les athlètes-travailleurs, pour leur part, éprouvent des difficultés à négocier des temps d'absence prolongée avec leur employeur et, à certains égards, sont confrontés avec un manque à gagner, sous diverses formes et d'importance variable. Enfin, dans tous les cas de carrières sportives internationales, se pose la problématique de réinsertion sociale et professionnelle.

UNE CONNAISSANCE ET UNE ÉVALUATION CONTINUE DES BESOINS DE L'ATHLÈTE A ACQUÉRIR ET A DÉVELOPPER: UNE RESPONSABILITÉ CONJOINTE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES NATIONAUX DE SPORT

L'essentiel des premières analyses québécoises portant sur les besoins des athlètes d'élite faisaient ressortir:

- des difficultés sur le plan des temps et de l'intensité des entraînements;

- des difficultés sur la quantité et le niveau des compétitions, reliées aux contraintes budgétaires et aux conflits d'horaire;

- des difficultés au plan du développement continu à l'intérieur des structures d'accueil, reliées à l'éloignement et à la qualité inégale de l'encadrement;

- des difficultés de conciliation du sport et des études ou du travail;

- des difficultés à maintenir un niveau socio-économique convenable.

Par conséquent, le Ministère identifie l'urgente nécessité d'acquérir une connaissance approfondie sur l'évolution des carrières sportives québécoises et sur les problèmes caractéristiques à la poursuite de l'excellence sportive dans le contexte québécois. Il identifie également le besoin immédiat de mise en place de mécanismes d'évaluation continue de ces besoins. Il entend partager cette responsabilité avec les organismes nationaux de sport. Le Ministère prend appui sur plusieurs recommandations du **"rapport de recherche sur l'athlète d'élite québécois à la fin des années 1970"** et du **"rapport du comité chargé d'étudier la problématique de la conciliation du sport et des études au Québec"**.

UNE ÉTUDE ÉLARGIE A LONG TERME ET LA CRÉATION D'UNE BANQUE DE DONNÉES SUR LES ATHLÈTES D'ÉLITE ET DE RELÈVE DU QUÉBEC

Une telle étude se réalisera sous la responsabilité du Ministère selon un modèle de relance quinquennale, afin de suivre l'évolution des conditions du milieu et l'effet des programmes d'encadrement sur le plan de carrière et les problèmes que rencontrent les athlètes. L'étude portera notamment sur les athlètes qui n'ont pas atteint les niveaux requis les rendant éligibles au programme d'aide aux athlètes du gouvernement du Canada. Cette étude permettra d'établir une banque de données sur les caractéristiques sociales de la population athlétique visée. Une telle étude visera les objectifs suivants:

- Minimiser les contraintes et les difficultés que rencontrent généralement les athlètes québécois.

- Évaluer les programmes existants d'encadrement et d'assistance aux athlètes québécois en tenant compte des exigences particulières des différentes disciplines sportives.

- Maintenir à jour la connaissance des conditions du milieu.

- Connaître le rythme de renouvellement de la population des athlètes à l'intérieur d'un intervalle de cinq ans.

UNE IMPLICATION PLUS DIRECTE DES ORGANISMES NATIONAUX DE SPORT EN REGARD DES PROBLÉMATIQUES DE SPORT-ÉTUDES ET DE SPORT-TRAVAIL

Le Ministère insiste particulièrement sur l'implication directe des organismes nationaux de sport en matière de sport-études et sport-travail.

Des recommandations ont déjà été formulées lors de l'étude sur la conciliation du sport et des études au Québec. Dès à présent, les organismes nationaux de sport sont invités à effectuer la démarche suivante:

- Ouvrir un dossier de sport-études et de sport-travail et désigner un responsable de ce dossier au sein du bureau de direction de l'organisme.

- Identifier les problèmes particuliers à la discipline que rencontrent les athlètes dans le contexte des études et du travail.

UNE CONCERTATION INTERMINISTÉRIELLE SUR LA QUESTION DU SPORT-ÉTUDES

Le Ministère entend maintenir un dialogue continu avec les autorités du ministère de l'Éducation et considère comme prioritaires les questions suivantes:

- Le principe des aménagements de l'horaire scolaire comme première solution à la conciliation de la pratique du sport de haut niveau et des études.

- Le principe de l'aide pédagogique individuelle pour encadrer l'athlète-étudiant à l'intérieur de son institution scolaire.

- Le principe du décloisonnement de l'aide pédagogique individuelle, rendant admissible à cette forme d'assistance personnalisée non seulement les athlètes-étudiants participant aux programmes sportifs de l'institution scolaire, mais tous les athlètes-étudiants reconnus, inscrits dans l'institution scolaire concernée.

- Le statut des étudiants-athlètes en égard aux particularités de la grille-horaire, des inscriptions hors-saison et des cours suivis à l'extérieur du lieu de résidence.

UNE RÉVISION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE DIRECTE AUX ATHLÈTES QUÉBÉCOIS

Le Ministère entreprendra immédiatement la révision des critères et des modalités d'attribution de l'aide financière directe aux athlètes québécois.

Une étude de la situation des sources de financement des athlètes québécois sera entreprise en 1984 et permettra l'établissement de nouvelles modalités d'éligibilité et d'attribution de l'aide financière directe aux athlètes québécois en développement. Ce programme entrera en vigueur au 1er avril 1985.

UN APPUI A LA RÉINSERTION
SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
POUR LES ATHLÈTES QUÉBÉCOIS
EN VOIE DE RETRAITE

Le Programme d'aide aux athlètes du gouvernement du Canada prévoit jusqu'à huit mois de paiement des frais de scolarité et de subsistance pour des athlètes à la retraite qui désirent fréquenter à plein temps un établissement d'enseignement, en plus des frais de scolarité à ceux qui s'inscrivent à des cours de perfectionnement professionnel tout en conservant leur emploi actuel.

Afin de ne pas dédoubler le programme canadien ainsi offert, le Ministère évaluera les besoins particuliers des athlètes québécois concernés et développera des mesures d'appui, directes et indirectes, aptes à accélérer la réinsertion sociale et professionnelle des athlètes québécois en voie de retraite.

Le Ministère favorisera, entre autres, la retention de l'athlète québécois dans son milieu sportif en encourageant les voies de perfectionnement et de tutoriat en vue d'une éventuelle profession d'entraîneur.

2. **Une stratégie d'ensemble pour la formation et le perfectionnement des cadres sportifs québécois.**

En matière de formation et de perfectionnement des cadres sportifs québécois (entraîneurs, officiels et administrateurs), **le rapport sur la formation des cadres sportifs québécois** déterminait, dès 1978, la problématique québécoise. Les questions de fond et de forme ont été longuement discutées entre les partenaires du milieu sans que ceux-ci conviennent, en accord avec le Ministère, des rôles respectifs des agents de formation et des modes réalisation.

L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE D'ENSEMBLE DEVRA RÉSULTER DE LA CONCERTATION DES PARTENAIRES

Le Ministère assumera le leadership nécessaire à l'élaboration d'une stratégie d'ensemble en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation. Le MICP fera appel aux mécanismes suivants:

- La mise à jour des besoins de formation et de perfectionnement tels qu'exprimés par les organismes nationaux de sport. La Société des Sports du Québec assurera la coordination de cette opération à l'intérieur du mandat général qui lui est reconnu.

- La mise en place d'une expertise permanente, sous forme d'une **commission consultative nationale,** afin de proposer des contenus-cadre, d'identifier des agents de formation et d'arrêter des critères d'accréditation et de reconnaissance à l'intention du gouvernement du Québec.

Le Ministère retient les lignes directrices suivantes:

- **L'organisme national de sport est reconnu comme le maître d'oeuvre de la formation et du perfectionnement des cadres sportifs de sa discipline.**

- **La formation et le perfectionnement des cadres sportifs québécois doivent être fondés sur les besoins de l'athlète et doivent correspondre à une démarche évolutive menant à la performance sportive la plus élevée possible.**

- **La reconnaissance de statut de l'entraîneur sera attribuée en fonction d'années d'expérience, de résultats atteints aux niveaux national et international et des acquis de formation et de perfectionnement. Cette reconnaissance de statut sera sanctionnée par un code d'accréditation gouvernementale et sera susceptible de bonification par divers programmes de soutien financier.**

- **Les priorités de soutien seront déterminées par le rangement prioritaire des disciplines sportives basé sur les débouchés réels et possiblement multiples, sur la scène internationale.**

UNE PRIORITÉ A LA QUALITÉ DE
L'INTERVENTION AUPRÈS DE
L'ATHLÈTE

Le Ministère insistera particulièrement sur quatre objectifs en matière de formation et de perfectionnement des cadres sportifs québécois:

- **En priorité, une recherche constante de la qualité de l'intervention du cadre sportif auprès de l'athlète.**

- **La valeur de l'expertise par l'obtention de résultats significatifs de haut niveau auprès des athlètes québécois.**

- **L'amélioration de la qualité d'intervention des administrateurs bénévoles d'organismes de sport.**

- **L'augmentation significative et la rétention professionnelle de cadres sportifs québécois féminins de haut niveau.**

- **L'augmentation significative du nombre d'administrateurs sportifs québécois, hommes et femmes, au sein des bureaux de direction d'organismes canadiens et internationaux.**

Enfin, quoique disposé à reconnaître le libre accès des organismes nationaux de sport aux programmes de certification de l'Association Canadienne des Entraîneurs, le Ministère continue de défendre la primauté québécoise en matière de formation de ressources humaines. Il entend par conséquent évaluer les impacts des programmes de l'A.C.E. au Québec et négocier des aménagements appropriés avec le gouvernement du Canada.

3. **Une participation accrue des femmes au développement de l'excellence sportive québécoise.**

L'état de la situation décrivant la perception sociale du rôle et de l'importance des femmes dans le développement du sport, en particulier, du sport de haute performance se passe de longs commentaires. Il est tout à fait évident que la présence féminine continue de payer le prix dans un secteur encore trop identifié à un pouvoir masculin.

UNE ACCESSIBILITÉ ÉGALE ET UNE
REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE
POUR LES FEMMES

Le Ministère reprend à son compte deux grands objectifs formulés par le Conseil du Statut de la Femme dès 1978 et qui ont déjà fait l'objet de préoccupations antérieures de la part du MICP, soit:

- Permettre une accessibilité égale aux hommes et aux femmes à la pratique des sports.

- Permettre aux femmes d'être davantage présentes, tant au niveau de la direction des organismes, que de la participation.

Plus particulièrement, le Ministère entend:

- **mettre en place un mécanisme permanent de consultation et d'information au profit de la problématique du sport féminin;**

- **exiger que les organismes nationaux de sport tendent vers une représentation proportionnelle de femmes et d'hommes à l'intérieur des bureaux de direction;**

- **intervenir pour augmenter sensiblement la proportion des cadres sportifs féminins de haut niveau;**

- mettre l'accent sur les besoins particuliers des athlètes féminins québécois.

4. **Une concertation des milieux scientifiques québécois au profit de l'excellence sportive.**

Le développement de l'excellence sportive est tributaire sous bien des rapports d'une organisation et d'une diffusion des connaissances scientifiques. Ces dernières sont autant issues de divers milieux internationaux que possiblement existantes à l'intérieur des institutions québécoises, universités comme instituts de recherche. Le Ministère identifie les lignes directrices suivantes:

- **La nécessité d'organiser au Québec un réseau articulé de diffusion des connaissances scientifiques en matière de sport d'excellence** au profit des organismes nationaux de sport et des intervenants-ressources auprès des athlètes.

- La nécessité d'une concertation entre les institutions québécoises dans le but d'élaborer une politique générale de recherche scientifique en matière de sport et au profit du développement de l'excellence sportive.

- L'intensification des projets de recherche axés sur les problématiques de la performance sportive.

- L'intensification de missions spécifiques de recherches québécoises au plan international.

- La mise en place d'un plan de concertation entre les centres de préparation à la performance sportive liant les actions ponctuelles de recherche et la création de banques de données par un protocole d'entente.

SPORT 2 000, UN REGARD PROSPECTIVISTE SUR LES AVENUES DU SPORT DE HAUTE PERFORMANCE.

Le Ministère soutiendra par ailleurs à compter de 1984 la mise sur pied d'un groupe de recherche prospective, **SPORT 2 000, dont le mandat sera d'élaborer des scénarios de développement et de dégager les tendances lourdes du sport de haute performance au cours des quinze (15) prochaines années.**

Le Ministère demandera également aux organismes nationaux de sport d'identifier des projets de recherche particuliers à chaque discipline sportive et soumettra les propositions à l'expertise pour procéder ultérieurement à un rangement prioritaire.

5. **Une meilleure utilisation des ressources canadiennes**

Une des intentions de la présente politique de développement de l'excellence sportive québécoise est certes d'arriver à un agencement efficace des interventions québécoises avec celles des gouvernements des autres provinces et du Canada afin d'éviter les duplications de programmes s'adressant à une même clientèle.

Le gouvernement du Québec entend par conséquent:

- Maintenir des relations bilatérales avec le gouvernement du Canada sur toutes les questions reliées au développement de l'excellence sportive, mais plus particulièrement:

  . l'évaluation des programmes de formation et de perfectionnement de cadres sportifs;

  . les services linguistiques et la qualité de l'encadrement aux athlètes québécois membres des équipes canadiennes;

. l'implantation de centres d'entraînement canadiens au Québec;

. le partage des coûts et le partage des surplus financiers d'événements internationaux organisés au Québec.

- Assumer toute la responsabilité des relations intergouvernementales, tant à l'échelle pan-canadienne qu'internationale au besoin, afin de promouvoir et de défendre les intérêts du sport d'excellence québécois. Cette responsabilité ne saurait être déléguée ou partagée avec aucun intervenant du milieu du sport québécois.

LES JEUX DU CANADA COMME UN IMPORTANT LEVIER DU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE QUÉBÉCOISE

Le gouvernement du Québec a conclu à la nécessaire révision du cadre des Jeux du Canada. Pour avoir été un des initiateurs du modèle de compétition multisports à l'échelle pan-canadienne, le Québec voit l'avenir des Jeux du Canada selon les lignes de force suivantes:

- Les Jeux du Canada doivent permettre l'éclosion d'une élite sportive et par conséquent se fixer des objectifs d'excellence.

- Les Jeux du Canada doivent s'ouvrir à une relève sportive, susceptible d'accéder à un palier d'excellence supérieur grâce à ce tremplin compétitif.

Les Jeux du Canada représenteront pour le Québec un important levier du développement de l'élite sportive québécoise. En même temps le Ministère énonce que:

- Les Jeux du Canada seront considérés comme partie aux choix prioritaires du développement de l'élite sportive québécoise.

- Les Jeux du Canada s'adresseront aux athlètes de relève du Québec.

Le Ministère soutient également les lignes directrices suivantes:

- Les Jeux du Canada s'adresseront aux meilleurs athlètes du Québec, non brevetés par Sport-Canada.

- Les athlètes du Québec qui participeront aux Jeux du Canada seront âgés au maximum de vingt-et-un (21) ans.

- Les jeux du Canada constitueront un élément signifiant dans le plan de développement de l'excellence sportive des fédérations sportives québécoises participantes.

- Les sports admis aux Jeux du Canada, ou alors les sports que privilégiera le Québec, devront offrir des débouchés internationaux et, exceptionnellement, nord-américains.

LES JEUX DU CANADA DORÉNAVANT RECONNUS COMME UN LIEU D'ÉVALUATION DU DÉVELOPPEMENT ET DU RENDEMENT DE LA RELÈVE QUÉBÉCOISE

Le Ministère confirme par ailleurs la poursuite d'objectifs spécifiques reliés au développement de l'excellence sportive par le biais des Jeux du Canada. Il confirme notamment le caractère permanent de la mission québécoise aux Jeux du Canada, dont le chef de mission relève de l'autorité directe de la Direction du sport d'élite.

Des ressources financières et techniques seront allouées aux fins d'entraînement, de préparation, de promotion et de participation des équipes québécoises retenues pour les Jeux du Canada.

6. La place du Québec dans l'édifice du sport international

Pour l'essentiel, le Québec entend maximiser ses propres ressources au profit d'un développement plus efficace de l'excellence sportive. Il compte accroître sa visibilité dans l'édifice du sport international.

Le Ministère privilégiera les orientations suivantes:

- **Établir des rapports continus avec les instances sportives des nations les mieux cotées en matière d'excellence sportive,** tout au plan des expertises qu'à celui des rencontres sportives.

- Encourager la participation d'experts québécois à des événements et des manifestations scientifiques internationales en matière de performance sportive.

- **Mettre à contribution les délégations générales du Québec à l'étranger** au profit de la promotion du sport québécois et de la visibilité des athlètes québécois en déplacement dans le monde.

- Accroître les présentations de candidatures québécoises pour l'obtention d'événements sportifs d'envergure internationale, en concordance avec le rangement prioritaire des disciplines sportives.

- **Favoriser des accords avec diverses institutions internationales spécialisées en haute performance** au profit du perfectionnement des cadres sportifs québécois.

6. LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

Le jeu, le sport et le record portent leur fin en eux-mêmes

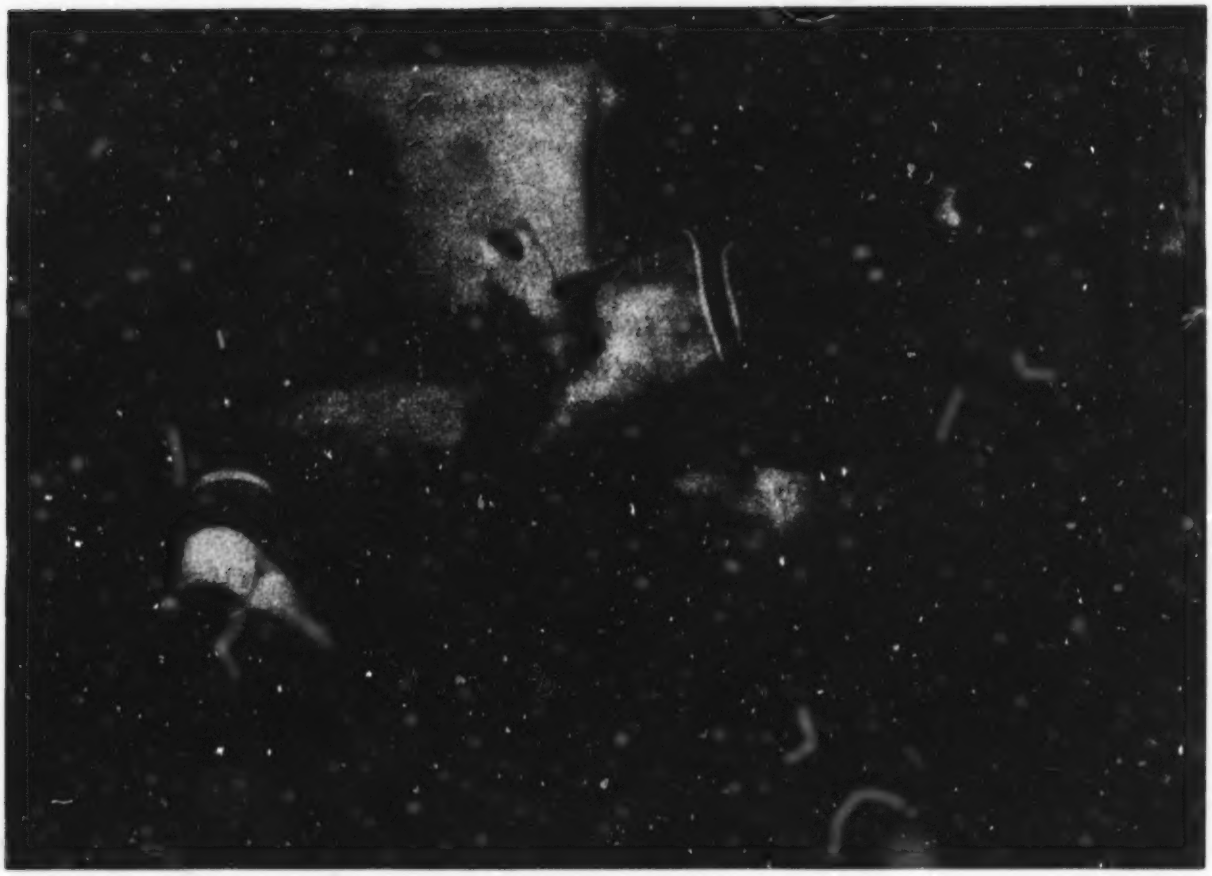

1. **Un accord sur les enjeux**

Le Ministère discutera de la nature et des impacts du virage qu'il propose avec les partenaires du développement de l'excellence sportive au Québec régionaux comme nationaux notamment:

- Les organismes nationaux de sport
- Les entraîneurs et les athlètes
- Les dirigeants de clubs sportifs
- Les organismes de sport en milieux d'éducation.

2. **Excellence-Québec: un lieu permanent d'orientation et de concertation**

Le Ministère entend ménager un lieu permanent d'orientation et de concertation afin de soumettre la politique de développement à des évaluations, de collaborer aux analyses du plan de rangement prioritaire et à l'énoncé des orientations annuelles.

Un groupe à la fois multidisciplinaire et représentatif des principaux acteurs du développement sera constitué. Cette table nationale d'orientation sera désignée sour l'appellation de: EXCELLENCE-QUÉBEC.

3. **L'objectif général de la politique québécoise de développement de l'excellence sportive**

Le Ministère propose l'objectif général suivant:

- **Produire un maximum d'athlètes québécois concurrentiels au plan international, en prenant appui, entre autres, sur l'accession d'un maximum d'athlètes québécois sur les équipes canadiennes.**

Le Ministère considère ainsi que le fait d'atteindre l'équipe canadienne ne peut être considéré, ni par l'athlète, ni par l'entraîneur, ni par l'organisme national, comme un objectif ultime, une telle attitude n'étant pas conforme avec les fondements mêmes de l'excellence.

4. **Les objectifs-cibles de l'excellence sportive québécoise.**

Les objectifs-cibles proposés par le Ministère sont fixés à partir des exigences **d'un modèle de développement étalé sur huit (8) ans.** Un tel modèle correspond à un cycle complet de développement maximal d'un athlète de niveau international.

- Les objectifs-cibles sont proposés pour **1992.**

- Les événements internationaux intervenant entre 1984 et 1992 seront considérés comme des étapes-repères.

Les objectifs-cibles pour 1992 sont ainsi proposés:

- **Constituer 30% des équipes canadiennes aux Jeux Olympiques d'été de 1992.**

- **Constituer 30% des équipes canadiennes aux Jeux Olympiques d'hiver de 1992.**

- **Détenir des championnats canadiens seniors dans au moins quinze (15) disciplines sportives.**

- **Détenir la première place dans les deux tiers des disciplines représentées par le Québec aux Jeux du Canada.**

5. **Un rangement prioritaire des disciplines**

Le Ministère soumet que la mise en chantier d'une politique de développement de l'excellence sportive **doit s'appuyer sur un rangement prioritaire des disciplines sportives.**

Ce rangement prioritaire sera déterminé par la voie d'une conformité avec un ensemble de critères, notamment:

- la présence aux Jeux Internationaux, dont les Jeux Olympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux Panaméricains, les Jeux Mondiaux Universitaires et les Championnats du Monde;

- le nombre de pays participant annuellement à des rencontres internationales de la discipline;

- la représentation de la discipline dans les sphères occidentale et orientale;

- la fréquence annuelle des compétitions internationales de la discipline.

- le bilan québécois des résultats canadiens et internationaux de la discipline;

- le degré d'implantation territoriale de la discipline au Québec.

6. **Un plan de redressement des disciplines sportives**

Les disciplines sportives, celles particulièrement retenues par le rangement prioritaire, seront évaluées périodiquement à partir d'un ensemble de facteurs, notamment:

- l'organisation de la détection, du dépistage et de la sélection;

- l'organisation et la gestion des clubs sportifs;

- l'organisation et la gestion des réseaux de compétition;

- la formation et le perfectionnement des ressources humaines;

- la prestation des entraîneurs d'élite;

- l'accessibilité et la concertation dans l'utilisation des équipements et du matériel spécialisé;

- l'organisation et la diffusion des connaissances scientifiques;

- la visibilité sociale de la discipline sportive;

- la qualité comparée des performances canadiennes et internationales.

7. **Un plan d'implantation et de consolidation de clubs sportifs québécois.**

Un tel plan sera axé sur l'implantation et la consolidation, au plan régional, de clubs sportifs d'excellence et de relève, liés à des objectifs généraux communs.

L'élaboration du plan prendra appui sur une évaluation de la situation actuelle des clubs sportifs québécois.

Le plan sera soutenu de double façon par:

- **une participation financière incitative à la mise en place d'un encadrement technique permanent, invitant en même temps d'autres agents régionaux et locaux, publics comme privés, à une contribution significative;**

- **un soutien financier aux services à l'athlète.**

8. L'implantation progressive de Centres de préparation à la performance sportive. (CPPS)

L'implantation de Centres de préparation à la performance sportive (CPPS) prendra appui sur un plan triennal dont l'objectif sera de permettre aux athlètes d'excellence et de relève des régions du Québec d'avoir accès à des ressources d'entraînement, d'encadrement et d'évaluation scientifiques.

Dès la première année, le plan sera soutenu par une contribution financière incitative du Ministère.

9. Une répartition de la masse financière proportionnelle aux priorités d'action.

Le Ministère entreprendra la révision de ses programmes d'attribution d'aide financière à compter du 1er avril 1984, afin d'harmoniser la répartition de la masse financière avec les priorités d'action.

En même temps, l'année financière 1984-85 sera considérée comme la première année d'implantation de la politique québécoise de développement de l'excellence sportive.

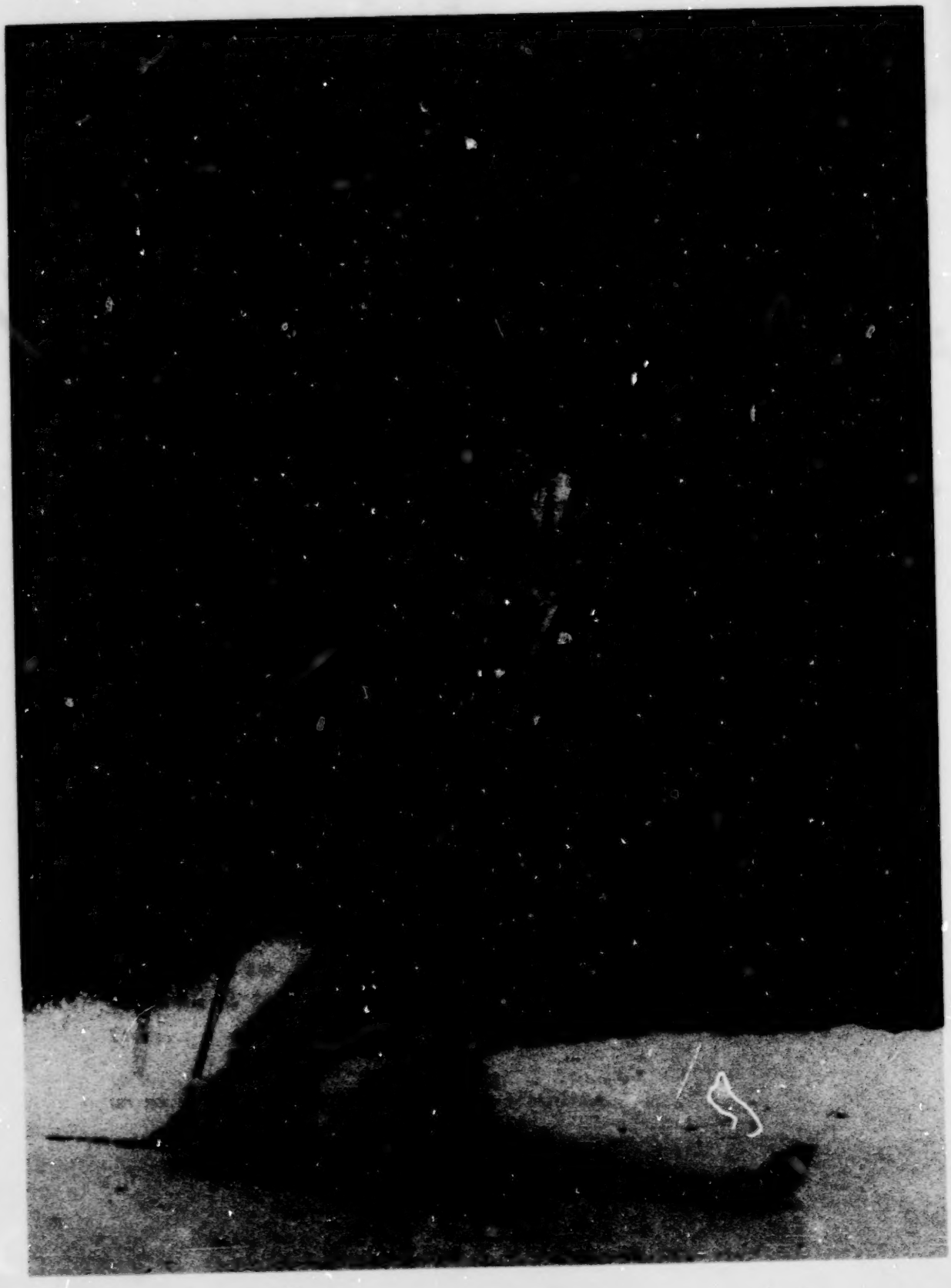

7. UN SOMMAIRE DES CHOIX

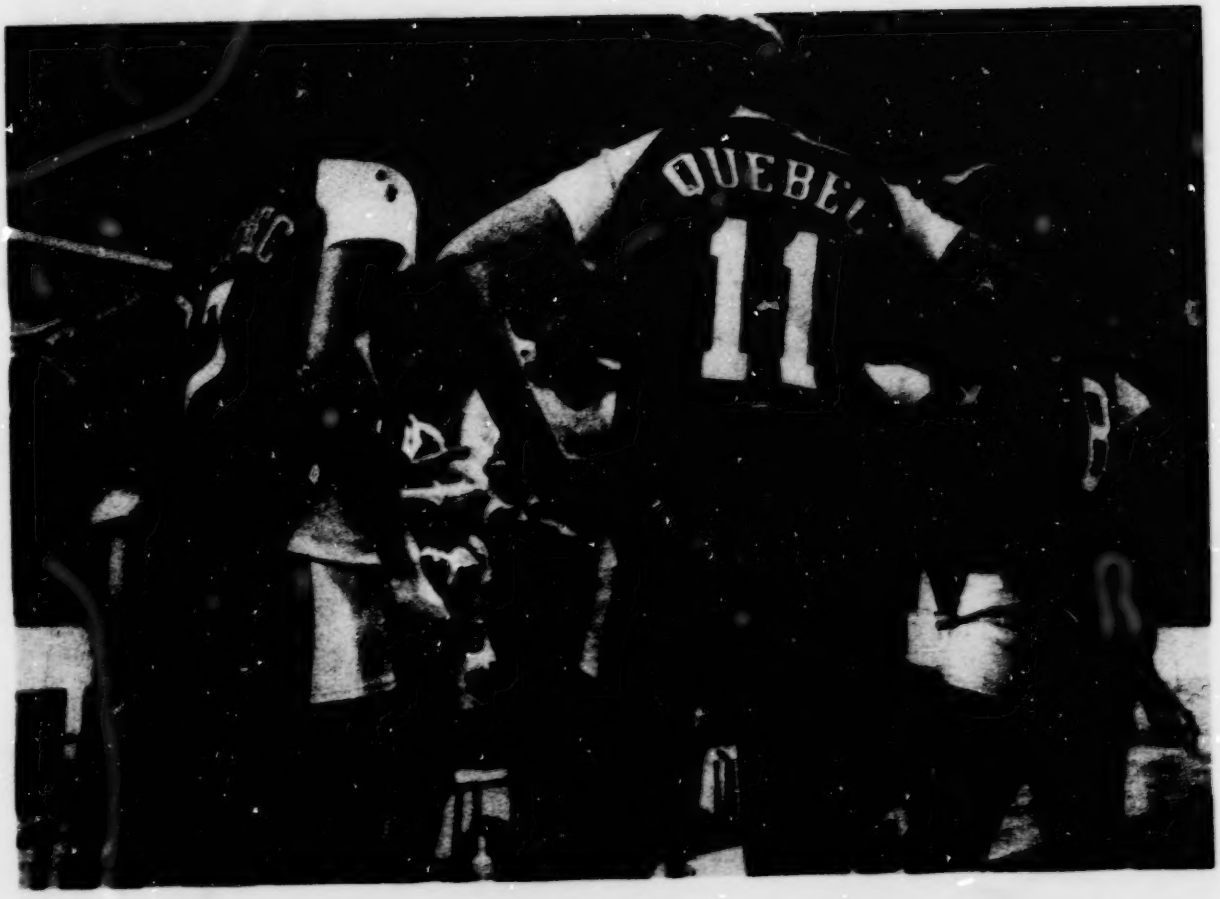
QUEBEC
11

1. Le principe d'un soutien fondamental de l'État au développement du sport de haute performance au Québec est acquis.

2. L'État garantit la protection d'un espace vital pour l'athlète et pour ses réalisations en s'engageant à soutenir une DÉCLARATION DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS DE L'ATHLÈTE.

3. La politique québécoise de développement de l'excellence sportive s'appuiera sur une vision à long terme, une modification des conditions environnementales et une concertation des partenaires directement impliqués dans la démarche.

4. La politique québécoise de développement de l'excellence sportive privilégiera une action plus directe au plan régional, niveau qui sera considéré comme le principal levier.

5. La Direction du sport d'élite du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sera responsable de l'application de la politique québécoise de développement de l'excellence sportive.

6. L'organisme national de sport est reconnu comme le responsable de l'élaboration de plans de développement de l'excellence pour sa discipline et maître d'oeuvre de sa réalisation.

7. Le club sportif est reconnu comme la structure d'accueil de base du développement de l'excellence sportive.

8. Le centre de préparation à la performance sportive est reconnu comme un lieu de services et d'expertise multisports, orienté vers les structures d'accueil les plus représentatives de l'excellence sportive en région.

9. La Société des Sports du Québec est reconnue comme un organisme national de soutien et de services, en support exclusif aux organismes nationaux de sport.

10. La politique québécoise du développement de l'excellence sportive propose une harmonisation entre les objectifs de poursuite de l'excellence des organismes de sport en milieux d'éducation et ceux des organismes nationaux de sport.

11. La politique québécoise de développement de l'excellence sportive propose des recours à la concertation scolaire-municipale et aux ententes intermunicipales.

12. En rapport avec les besoins de l'athlète en poursuite de l'excellence sportive, la politique québécoise de développement de l'excellence sportive propose:

    - une étude élargie des clientèles et de leurs besoins spécifiques et la création d'une banque de données sur les athlètes d'élite et de relève;

    - une implication plus directe des organismes nationaux de sport en regard des problématiques de sport-études et de sport-travail;

    - une concertation interministérielle sur la question du sport-études;

    - une révision des modalités d'attribution de l'aide financière directe aux athlètes québécois;

    - un éventuel appui à la réinsertion sociale et professionnelle pour les athlètes québécois en voie de retraite.

13. La politique québécoise de développement de l'excellence sportive propose une stratégie d'ensemble résultant d'une concertation de plusieurs partenaires en matière de formation et de perfectionnement des cadres sportifs:

    - un leadership assumé par le Ministère;

- une commission nationale pour assurer une expertise permanente;

- l'organisme national de sport reconnu comme maître d'oeuvre de la formation et du perfectionnement pour sa discipline;

- la reconnaissance du statut d'entraîneur;

- la priorité à la qualité de l'intervention auprès de l'athlète.

14. La politique québécoise de développement de l'excellence sportive propose une participation accrue des femmes, notamment dans les fonctions d'encadrement et d'administration, en soutenant un objectif d'accessibilité égale et de représentation proportionnelle.

15. La politique québécoise de développement de l'excellence sportive propose une concertation des milieux scientifiques québécois en vue d'une diffusion rationnelle des connaissances scientifiques dans ce domaine.

16. La politique québécoise de développement de l'excellence sportive préconise une meilleure utilisation des ressources canadiennes et reconnaît les Jeux du Canada comme un lieu d'évaluation de la relève québécoise.

17. La politique québécoise de développement de l'excellence sportive propose d'accroître la visibilité du sport québécois dans l'édifice du sport international.

18. Un groupe national d'orientation EXCELLENCE-QUÉBEC sera constitué et deviendra un lieu permanent d'orientation et de concertation.

19. Des objectifs-cibles sont fixés selon un modèle de développement dont la phase terminal sera 1992.

20. Le principe du rangement prioritaire des disciplines sportives est préconisé en même temps qu'un plan de redressement visant particulièrement les disciplines retenues.

21. La politique québécoise de développement de l'excellence sportive identifie deux niveaux de clubs sportifs: les clubs sportifs d'excellence et les clubs sportifs de relève.

    Les clubs sportifs québécois seront liés par des objectifs communs et complémentaires.

22. L'année 1984/85 sera considérée comme la première année d'implantation et de révision des programmes d'attribution de l'aide financière au profit de l'excellence sportive.

23. La masse financière sera répartie proportionnellement aux priorités d'action retenues par la politique québécoise de développement de l'excellence sportive.

24. Les dispositions transitoires relatives à l'implantation de la politique québécoise de développement de l'excellence sportive seront annoncées avant le 1er mai 1984.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
1er trimestre 1984

ISBN 2-550-10754-3